Le Rousseau, Julien

Èléments d'économique progressive

Paris

1873

98-84458-1
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED -- EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

330
L567

Le Rousseau, Julien, 1812-1891.
... Éléments d'économique progressive. Paris, Guillaumin, 1873.
313 p. 18½ cm.

At head of title: Julien Le Rousseau.
Presentation copy to Monsieur N. Bertrand, with the author's inscription and signature.

60511

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm REDUCTION RATIO: 11 :1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 11/19/98 INITIALS: WW

TRACKING #: 33318

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

PM-MGP
METRIC GENERAL PURPOSE TARGET
PHOTOGRAPHIC

150 mm

100 mm

1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890
1.5 mm

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890
2.0 mm

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890
2.5 mm

1.0 mm

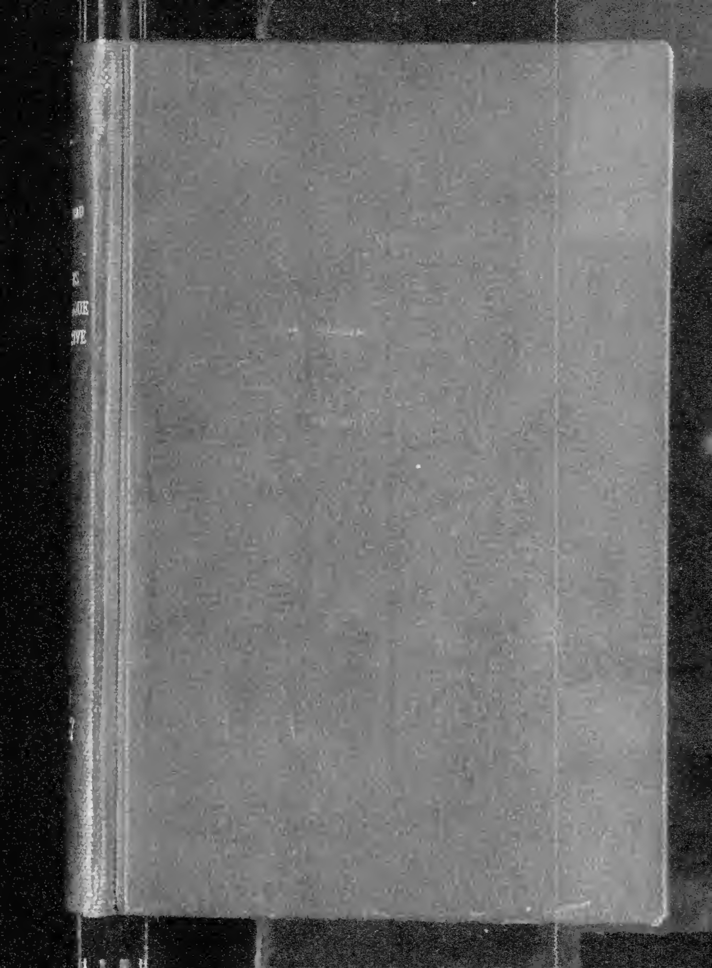
A5

A4

PRECISION℠ RESOLUTION TARGETS



A & P International
612/854-0088 FAX 612/854-0482
8030 Old Cedar Ave. So., Ste. #215
Bloomington, MN 55425



A Monsieur A. Bertrand, souvenir de bonne amitié.

Julien Le Rousseau

ÉLÉMENTS

D'ÉCONOMIQUE PROGRESSIVE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

NOTIONS DE PHRÉNOLOGIE. — Constitution de la science au point de vue passionnel. 1 vol. in-12. — J.-B Baillière. — Librairie des sciences sociales, rue du Dragon, 19.

DE L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE. — Détermination des principes et des applications de la politique. 1 vol. in-8°. — Capelle.

BAUDOIN IX. — Étude historique dramatisée 1 vol. in-18. — L. Hachette. — Librairie des sciences sociales.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN QUARTIER LIBRE ET MIXTE. Voies directes et progressives d'association en diverses branches. — 1 vol. in-8°. — Capelle.

PROGRÈS DE LA LITTÉRATURE DRAMATIQUE par le libre concours des auteurs nouveaux. 1 vol. in-18. — Librairie des sciences sociales.

DE L'ASSOCIATION DE L'OUVRIER AUX BÉNÉFICES DU PATRON. 1 vol. in-18. — L. Hachette.

LA PROSPÉRITÉ DE L'ÉTAT ET LA STABILITÉ DES POUVOIRS par la réforme économique et l'organisation des libertés. 1 vol. in-18. — Guillaumin et E. Dentu.

IMPRIMERIE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

JULIEN LE ROUSSEAU

ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIQUE PROGRESSIVE

PARIS
GUILLAUMIN ET Ce, LIBRAIRES,
Éditeurs du journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.
14, RUE RICHELIEU, 14

1873

AU PEUPLE

INTRODUCTION

L'ignorance absolue, parmi les classes populaires, des notions les plus élémentaires de l'économie politique ; celle, presque générale, chez les classes riches ou aisées, de la direction logique et pratique du progrès social, ont pour conséquences :

D'une part, l'existence de préjugés ridicules quant à ce qui est, d'erreurs dange-

reuses quant à ce qui devrait être dans le monde des intérêts;

D'autre part, une incrédulité, une incurie déplorables à l'endroit des menaces du socialisme confus et révolutionnaire.

Cette situation qui n'existe ni en Angleterre, ni en Allemagne, où l'enseignement économique est populaire, arrête, ajourne indéfiniment en France les expériences ou transactions qui pourraient éviter des conflits, des luttes, peut-être des catastrophes (1).

Nous avons quelques chaires d'économie politique, de savants traités, plusieurs manuels, revues et journaux sur la matière:

(1) Ceci était écrit antérieurement aux événements du 18 mars 1871.

mais, livres, cours, publications, n'arrivent à la connaissance que d'un très-petit nombre d'esprits studieux.

Quant à la masse des populations, aux enfants qui fréquentent les écoles primaires, ils ne connaissent, ne connaîtront jamais rien des institutions fondamentales qui président au mouvement des intérêts essentiels de la vie des peuples, au gouvernement de la société dans laquelle ils naissent, croissent et meurent, toujours prêts à se laisser séduire, entraîner dans les combats aveugles de partis, dont les chefs eux-mêmes n'aboutissent qu'aux déceptions.

La diffusion des principales vérités économiques, en éclairant le peuple sur les conditions d'existence, de développement,

de prospérité de toute société, serait un puissant moyen d'apaiser, de pacifier les esprits, de les amener au sens pratique, à une agitation féconde.

C'est en vue de ce but que l'abrégé que l'on va lire a été conçu et rédigé, et c'est parce qu'il ne le croit pas inutile que son auteur le dédie au peuple.

I.

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

ÉCONOMIQUE PROGRESSIVE

I.

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

L'économie politique est l'exposé du système progressif de la formation, de l'accroissement, de la consommation et de la répartition de la richesse.

Elle comprend par là même l'état présent des phénomènes économiques dans leurs rapports entre eux et le perfectionnement de leur systématisation.

Le plus haut terme de cette œuvre est la constitution de la science sociale proprement dite.

La science sociale embrasse l'ensemble des intérêts moraux, intellectuels et matériels de toute société et de l'humanité.

La nature fournit le fonds commun de la richesse; l'homme l'exploite, l'aménage, l'administre, l'augmente, en distribue les produits suivant ses sentiments, ses idées de justice.

D'où il suit que si les moyens de production se perfectionnent, le mode de répartition s'améliore aussi, conformément aux progrès des lumières dans le domaine du droit, de l'équité.

II.

PRINCIPES FONDAMENTAUX.

II.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Le but de la nature est la conservation des formes harmonieuses de la vie, en vue de l'accomplissement de l'œuvre à laquelle elles sont destinées ici-bas.

La terre doit être cultivée, assainie, fécondée, embellie.

L'humanité est l'agent chargé de cette tâche complémentaire de la création divine.

Elle a besoin, pour la réaliser, de vivre elle-même, d'entretenir, de développer tou-

tes ses facultés, de s'élever aux notions, à la pratique de l'ordre, à l'unité d'action, résumant les procédés les plus économiques.

L'homme étant doué de besoins, de sentiment, d'intelligence, d'idéal, ne peut mener à terme l'œuvre collective, qu'autant qu'il se trouve d'abord lui-même dans les conditions de son développement normal et intégral.

Il doit, en conséquence, créer pour tous, proportionnellement au concours de chacun, ce qui est nécessaire à la satisfaction des sens, des affections du cœur, des connaissances de l'esprit, des aspirations vers le beau.

Mais ces satisfactions nécessaires impliquent la création préalable des phénomènes qui leur correspondent, création qui demande l'application méthodique de ces mêmes facultés industrielles et artistiques qu'il s'agit d'alimenter.

Ces facultés qu'il faut connaître, classer,

utiliser, mettre en valeur, rendre, en un mot, productives, sont donc les principes mêmes de l'organisation du travail, de l'ordre économique, comme les sentiments de justice, de sociabilité sont ceux du sens moral, qui doit présider au respect des droits, à la répartition des avantages.

C'est ainsi qu'une saine philosophie de la nature humaine, que le système naturel des impulsions vivantes de l'âme devient le type essentiel de celui qui doit organiser, régir, harmoniser l'état social.

Les économistes généralisent vaguement cette doctrine en réduisant l'analyse qui vient d'être indiquée à quatre principes complexes : *les besoins, la liberté, la sociabilité, la perfectibilité humaine* (1).

(1) H. Baudrillart, *Manuel d'économie politique*, p. 11 et suiv.

III.

DÉCOMPOSITION DES PRINCIPES.

III.

DÉCOMPOSITION DES PRINCIPES.

L'idée rationnelle, que la politique aussi bien que l'économie sociale ne sauraient avoir d'autre base que la connaissance rigoureuse de l'homme, et doivent se coordonner systématiquement aux impulsions constitutives de son être, est admise aujourd'hui par tous les bons esprits.

Elle aurait dû conduire déjà à une analyse méthodique de ces impulsions, analyse qui n'eût pas seulement éclairé, consolidé le

droit, mais eût surtout fixé, classé les diverses tendances radicales de la nature humaine.

Cependant, les travaux de ce genre sont encore plus ou moins restreints, méconnus même de beaucoup de penseurs, malheureusement, chose étrange ! des politiques et économistes, de ceux-là mêmes qui y sont le plus intéressés.

Bien que ce traité doive rester extrêmement sommaire, ébauchons néanmoins les principales directions de l'être humain, auxquelles doit correspondre l'ensemble des phénomènes physiques, animiques, sociaux :

L'homme, double mécanisme spirituel et matériel, comprend :

1° Les sens, au nombre de cinq : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le tact, nécessaires à sa vie individuelle et de relation, indispensables à la conservation et aux besoins

physiques de son être, besoins dont la satisfaction est un plaisir ;

2° Les sentiments généraux, au nombre de quatre : l'amitié, l'amour, l'ambition, le familisme, nécessaires à la formation des premiers groupes qui constituent la vie de l'âme ;

3° Les impulsions de la sociabilité, au nombre de trois, qui poussent à la réunion des groupes élémentaires de sentiments, réunissent les familles, allument les rivalités émulatives, multiplient notre activité, nous émeuvent, nous enthousiasment par le cumul des jouissances des sens et du cœur.

Toutes ces forces qui constituent notre économie psychique n'ont l'activité, le mouvement, qu'à la condition de s'appliquer à la matière, de disposer des forces de la nature.

C'est donc par cette nature, fournissant le

point d'application de nos facultés industrielles, *capital* primitif ou *principal* agent de la production, qu'il convient de commencer, suivant nous, l'exposition de l'économie politique.

IV.

DU CAPITAL.

IV.

DU CAPITAL.

Le capital est fixe ou mobile.

Le capital fixe se compose de toute matière qui ne peut être transportée : terre, voies de communication, édifices, maisons.

Le capital mobile comporte les meubles proprement dits : appareils, ustensiles, outils, numéraire, titres quelconques.

Trois choses sont nécessaires pour former le capital qui ne se constitue pas du sol encore libre :

1° Le travail,

2° L'épargne de portion des fruits de ce travail,

3° L'esprit de conservation qui accumule l'épargne.

Ces trois choses ne sont pas le partage de tous les hommes.

En conséquence, les dispositions du milieu social doivent y suppléer par les mesures de mise en valeur des aptitudes et par l'institution des garanties d'éducation, d'instruction professionnelle, d'associations solidaires.

La fonction spéciale du capital, foncier ou mobilier, est de servir de point d'application ou de véhicule à l'activité humaine.

Le capital, ainsi que son nom l'indique, est donc le premier et *principal* facteur de la production.

Tout capital s'acquiert :

1° Par le travail,

2° Par l'hérédité.

Cette acquisition constitue la propriété.

V.

DE L'INTÉRÊT DU CAPITAL.

V.

DE L'INTÉRÊT DU CAPITAL.

Le capital étant un des facteurs de toute production et le premier, le *principal*, ainsi que l'indique son nom, a naturellement droit à sa part proportionnelle dans cette production.

Cette part dans les résultats produits prend le nom de fermage, de métayage, de loyer, d'intérêt, de dividende, etc., suivant la nature du capital foncier ou mobilier.

Cette rétribution rémunérative devrait suivre logiquement l'utilité du capital engagé, comme l'abondance, la rareté déterminent le prix variable des marchandises.

Cependant, la loi est intervenue chez nous pour limiter le prix du numéraire qui ne peut s'élever à plus de 5 °/₀ par an civilement en France ; de 10 p. °/₀ en Algérie ; de 6 °/₀ commercialement.

Au-dessus de ces taux, le prêteur est réputé faire l'usure, c'est-à-dire abuser des embarras de l'emprunteur pour l'exploiter.

Ces restrictions, toutefois, n'empêchent jamais absolument cet inconvénient, le prêteur et l'emprunteur ayant mille moyens de stipuler entre eux d'autres conventions.

Du reste, si le service rendu par le propriétaire du capital, champ, maison, outillage ou argent, peut tomber sous l'appréciation de la conscience, il ne saurait être

raisonnablement contesté que ce service a du moins un prix quelconque, puisqu'il résulte de la disposition d'une chose dont ne profite plus celui qui l'a créée ou acquise. « C'est du travail ancien qui lui est payé par le loyer (1). »

En dehors des conventions qui fixent l'intérêt légal du capital, on conçoit qu'il ne saurait jamais être qu'inférieur à l'utilité qu'en retire celui qui s'en sert, la ruine étant le résultat inévitable du cas contraire.

Néanmoins, cette raison logique n'est pas la loi qui régit les actes du propriétaire prêteur : ce sont la sécurité ou les risques qu'il court à l'endroit de la restitution de sa chose à l'époque convenue. Dans ce dernier cas, la solvabilité réelle, le crédit moral déterminent seuls le taux de l'intérêt.

(1) Hubner, p. 30.

L'intérêt du capital répond à trois nécessités : 1° dédommagement pour la chose empruntée ; 2° détérioration du capital, s'il s'agit d'une propriété mobilière ou immobilière ; 3° compensation du risque couru pour la restitution ou dans les chances industrielles ou commerciales, lorsqu'il intervient en qualité de propriétaire ou de commanditaire.

D'autres causes extérieures viennent aussi influer sur l'élévation du taux de l'intérêt des capitaux, telles, par exemple, que les guerres, les troubles civils, l'insuffisance des lois, la faiblesse de l'ordre politique et administratif. C'est ainsi que la prospérité publique se trouve indissolublement liée à l'état du pouvoir qui régit la société.

VI.

DE LA PROPRIÉTÉ.

VI.

DE LA PROPRIÉTÉ.

La propriété est ce qui résulte du travail passé et présent, le travail étant la propriété même en puissance (1).

L'excédant du produit ajoute incessamment au capital.

Le droit de consommer, d'employer le produit de son travail ou sa propriété, implique celui de la transmettre, comme le

(1) H. Baudrillart, *Études de philosophie morale*, tome II, p. 161.

droit de la conserver ne saurait avoir pour limites la vie même du propriétaire.

C'est le droit de conserver son bien au delà de soi-même qui constitue l'hérédité légitime.

VII.

DE L'HÉRÉDITÉ.

VII.

DE L'HÉRÉDITÉ.

Le principe de l'hérédité est indirectement productif par le concours stimulant de ceux qui en sont ordinairement ou peuvent en être les bénéficiaires, c'est-à-dire :

De la femme qui coopère, par sa gestion de l'intérieur, à la fortune de l'époux, qui peut tester en sa faveur, pour tout ou partie de ses biens, suivant les circonstances déterminées par la loi ;

Des enfants qui excitent le ménage à l'économie, à l'épargne ;

Des amis ou collaborateurs qui ont rendu parfois la prospérité plus facile.

Toutefois, beaucoup d'héritiers légitimes n'ont pas concouru à la formation du capital du défunt : les père et mère, frère et sœur, collatéraux de tous degrés.

Sont appelés à hériter :

1° Les enfants légitimes à l'exclusion de tous autres parents;

2° Les père et mère seuls à défaut de frères ou sœurs;

3° Les frères et sœurs seuls à défaut de père et mère;

4° Les père et mère ou le survivant d'eux, en concurrence avec les frères et sœurs;

5° Les frères ou sœurs en concurrence avec les père et mère;

6° Le survivant des père et mère en concurrence avec les frères ou sœurs, et, à défaut, avec des collatéraux jusqu'au 12e degré.

Ce droit d'hérédité, presque poussé en France jusqu'à l'absurde, est l'excès d'une précaution contre le retour à de trop grands domaines territoriaux.

7° Le conjoint survivant, s'il n'existe ni parents au degré successible, ni enfants naturels, mais à la condition d'accomplir certaines formalités, et avec des réserves. (Art. 767 et suiv. du Code civil.)

8° Les enfants naturels, avec certaines formalités et sous certaines réserves ou conditions. (Art. 769, 773 du Code civil.)

Mais l'homme a le droit de tester, et il peut donner : partie de son bien seulement, lorsqu'il a des enfants légitimes ou ses père et mère; la totalité s'il ne laisse que des frères ou sœurs ou des collatéraux au 12e degré.

La femme n'hérite pas de son mari, le mari de la femme. Ils peuvent mettre en

commun leurs biens antérieurs, leur travail, selon le régime qu'ils adopteront.

Quant aux enfants naturels, la loi leur refuse le titre ou la qualité d'héritiers. Elle ne leur concède qu'un droit d'une nature spéciale dans la succession de leur père ou mère.

L'héritier substitué aux droits du défunt, est légitime propriétaire de la succession.

L'hérédité est aussi un avantage important pour la société, en ce qu'elle favorise la formation des réservoirs de capitaux au moyen desquels peuvent s'exécuter les grandes fondations industrielles, les travaux d'utilité publique.

Les portions appropriées du sol trouvent également dans la transmission héréditaire, moyennant qu'elles ne soient pas trop minimes, la garantie d'une exploitation certaine profitable à tous, l'intérêt personnel

étant le plus puissant pour pousser au travail intelligent.

« Tout le monde sait enfin que l'héritage est seul en état de créer cette force sans laquelle il n'y a ni société stable ni grand peuple, *la tradition*, puissance conservatrice qu'il importe à un degré tout particulier de fortifier chez les nations modernes, si on ne veut courir le risque de les voir s'abîmer sous le flot mobile de la démocratie (1). »

(1) H. Baudrillart, *Études de philosophie morale*, t. II, p. 52.

VIII.

DE L'APPROPRIATION DU SOL.

VIII.

DE L'APPROPRIATION DU SOL

L'appropriation individuelle du sol est légitime, bien que la terre soit évidemment faite pour l'humanité entière.

En effet, les fruits naturels, chasse, pêche, cueillette, ne sauraient suffire qu'à un petit nombre.

Mais, pour arriver à la plénitude de culture nécessaire à la salubrité du globe, par là à une aussi grande élévation que possible de la moyenne des conditions d'existence, il faut une espèce nombreuse.

C'est dans l'activité intelligente des premières peuplades et sociétés que l'on peut seulement trouver les ressources progressives indispensables à l'accomplissement de ces destinées du monde.

Dans ce but, dès que les hommes, franchissant la vie pastorale, nomade, s'élevèrent à la culture, chacun d'eux dut s'approprier son champ; et lorsque, arrivant plus haut, les premières civilisations eurent besoin de guerriers, d'artisans, d'esprits studieux, d'artistes, comme ces sociétés nouvelles ne pouvaient trouver la sécurité de l'existence que dans la production agricole, la propriété résultant du travail ou de la conquête, devint sacrée, inhérente aux mystères mêmes de la religion. Elle était une condition de vie dans le présent, de tous progrès dans l'avenir.

La première occupation n'a pas été un

privilége, mais une conquête légitime du travail intelligent, une véritable création de la valeur du sol jusque-là improductif, meurtrier (1), au profit de l'individu, de sa famille, puis de l'espèce. La possession personnelle, héréditaire ou acquise, en assurant l'exploitation du fonds, en a garanti les avantages; enfin, les mutations successives en vertu de titres réguliers, constituent la confirmation complémentaire du droit primitif inaliénable de propriété inhérent à la nature humaine.

Si, au lieu du moyen bien simple de la mobilisation, par le procédé actionnaire, dans l'intérêt de l'exploitation plus économique en grands domaines, on transformait la propriété individuelle actuelle en propriété collective indivise, comme le conseil-

(1) H. Baudrillart, t, II, p. 55, 56.

lent certaines doctrines absurdes, on verrait bientôt baisser considérablement la production et s'avancer à grands pas la famine.

Pour l'exploitation du sol aussi bien que pour celle de tout capital quelconque, l'intérêt personnel est et sera toujours le meilleur, le plus puissant stimulant.

Il importe donc que le sol soit approprié personnellement et transmis par voie d'héritage ou d'acquisition; car, ce qu'il faut, c'est qu'il soit cultivé, mis en valeur le mieux possible.

Or, pour qu'il en soit ainsi, il faut que les méthodes et l'art viennent rendre la culture intéressante, attachante, passionnante. « La terre donne double produit à ceux qui l'aiment, » dit-on; elle le doublera encore à l'aide des combinaisons qui sauront y employer toutes les aptitudes, combinaisons aux-

quelles la culture peut se prêter merveilleusement.

Ajoutons que la division extrême du sol en Europe, principalement en France, division qui a certes des inconvénients au point de vue de l'exploitation générale, mais à laquelle on pourra toujours remédier quand on voudra, par la mobilisation, ajoutons que cette division est actuellement le meilleur rempart contre le communisme et ses brutales erreurs.

Qu'on redonne la puissance à la propriété en la constituant actionnairement; mais qu'on n'en dépouille point les possesseurs; ce serait rétrograder en barbarie où le territoire entier appartient à la tribu ou au despote (1).

L'association intégrale qui implique la généralisation du mode de propriété action-

(1) H. Baudrillart, *Études de philosophie morale*, t. II, p. 49, 50.

naire conciliera deux choses aujourd'hui impossibles : 1° la disposition de ses biens sous forme de valeurs représentatives, sans préjudice ni interruption de la marche d'aucune entreprise d'utilité publique ; 2° la sécurité la plus complète de la propriété de chacun garantie par l'avoir de tous.

« La richesse immobilière étant convertie en actions, chacun peut vendre ses titres, en user comme il l'entend, mais il ne dispose plus arbitrairement ni du sol, ni des bâtiments, ni des ateliers, ni des instruments de travail.

« Tout immeuble fait partie du domaine sociétaire ; l'individu ne dispose que de ses valeurs mobilières.

« Ainsi est assurée la stabilité de toutes les industries et de toutes les exploitations ; elles ne sont plus à la merci des revers de fortune

des individus, ni des successions et partages de famille. Le partage et la transmission des actions s'opèrent sans que le fonds en soit atteint, sans que l'atelier sociétaire s'en aperçoive dans sa marche, et sans que sa direction ait à en souffrir.

« Les droits du travail sont ainsi réservés, tout en consacrant les légitimes droits du capital.

« La propriété repose sur les fruits accumulés du travail et laisse intacts les droits naturels de chaque homme au fonds commun de la nature.. ..

« Le mouvement financier de notre époque est des plus propres à faire comprendre que le droit de posséder repose aussi solidement sur la VALEUR que sur la CHOSE, dès que les garanties sont suffisantes.

« C'est à ce titre que les actionnaires de nos chemins de fer conçoivent aussi bien

leurs droits sur les voies ferrées, que s'ils en étaient propriétaires par parties (1). »

(1) *Solutions sociales*, par Godin, p. 80, 81, 82, 83.

IX.

DU TRAVAIL.

IX.

DU TRAVAIL.

Le travail est l'action exercée sur le capital, soit à l'aide des bras de l'ouvrier, soit à l'aide des machines, en vue d'en augmenter la productivité.

Le travail embrasse donc toute fonction utile dans l'ordre de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'administration, de la science, des arts.

Au fur et à mesure que la société s'élève, le travail se multiplie, s'étend; comme aussi

ses méthodes se simplifient, se perfectionnent.

Dans une société bien organisée, tous doivent prendre part au travail, qui est à la fois une condition de développement, de santé, de moralisation pour l'individu, de richesse, de paix pour tous.

Les procédés industriels comme les combinaisons économiques doivent avoir pour but constant d'attirer de plus en plus aux travaux productifs, d'établir aussi progressivement la justice dans les rapports des hommes entre eux.

Déjà l'opinion éclairée reconnaît que la malédiction ne pèse plus sur le travail, qu'il est avantageux d'utiliser toutes les aptitudes comme aussi de varier les occupations pour chacun en le faisant engrener, s'il se peut, dans plusieurs métiers.

Bientôt ces aspirations, appuyées sur l'expérience de la division du travail, conduiront à le rendre généralement attrayant, conséquemment à supprimer tout parasitisme, qu'il résulte de l'excès de fortune, de la paresse ou de la disproportion des services sociaux entre eux.

Ce progrès, de la plus haute importance, transformera les habitudes du travailleur, moralisera toutes les classes, unifiera le ton dans la société, fera disparaître les jalousies et les haines, résoudra enfin, par le fait même, cette question jusqu'ici insoluble, dangereuse, du droit au travail, laquelle n'est cependant que la reconnaissance, par la société, de la sanction de la vie même.

X.

DE LA CAPACITÉ DANS LE TRAVAIL.

X.

DE LA CAPACITÉ DANS LE TRAVAIL.

Tout travail étant complexe, embrassant l'aménagement, l'économie des matières, un ensemble de procédés techniques, une application soutenue, parfois combinée avec celle d'autres agents laborieux, exige par cela même une direction intelligente, éclairée, expérimentée, la connaissance approfondie du métier, des hommes, des besoins, de l'état des marchés.

Toutes ces qualités indispensables à la bonne et profitable conduite du travail, à la

sage administration des capitaux, constituent ce que l'on peut désigner sous le nom générique de talent.

Sans ce mérite aussi nécessaire à l'exécution des travaux que l'ingénieur et l'architecte le sont à la construction d'une machine ou d'un édifice, quels résultats généraux seraient possibles?

Le talent, considéré dans son indispensabilité, est donc bien réellement un des facteurs de la production, comme on l'admet enfin généralement aujourd'hui et, à ce titre, il doit aussi avoir sa part équitablement rémunératrice.

L'exercice de la supériorité spéciale, soit dans une branche ou une parcelle de travail, soit dans la direction unique d'une entreprise, assigne divers noms à ceux qui le remplissent, tels que chef de groupe ou d'équipe, maître compagnon, contre-maître, directeur,

fabricant, chef d'industrie ou d'usine, patron, entrepreneur, etc., de l'activité, de l'habileté desquels dépend le succès des mouvements divers qu'ils gouvernent.

Toutes ces situations qui constituent des pivots de différents degrés doivent intervenir proportionnellement dans la répartition des bénéfices dans des conditions ou arbitraires ou librement débattues et consenties entre les parties.

De même qu'il n'y a pas de travail combiné, d'ensemble, sans direction, c'est-à-dire sans organisation, sans mécanisme pivoté, de même il n'y a pas d'entreprise sans un capital préalable d'une importance y relative, qu'il appartienne à un seul ou à plusieurs individus; de même encore ces deux éléments seraient insuffisants, impuissants, s'ils ne s'adjoignaient la force intelligente de l'ouvrier, celle aveugle de la mécanique.

XI.

DE LA DIVISION DU TRAVAIL.

XI.

DE LA DIVISION DU TRAVAIL.

La division du travail résultant du double besoin d'atteindre la perfection, le bon marché du produit, inclinera de plus en plus vers le travail attrayant, qui affranchira du même coup le travailleur et le chef d'industrie, aujourd'hui si souvent en désaccord, en guerre.

Les économistes les plus éminents commencent à pressentir ce mouvement et ses conséquences fécondes, ainsi que le prouve

cette remarquable proposition du traité de Roscher, traduit par M. Wolowski : « Toute division rationnelle du travail dérive de la diversité naturelle des aptitudes et des dispositions (1). »

(1) G. Roscher, *Principes d'économie politique*, t. I, p. 112.

XII.

DES MACHINES.

XII.

DES MACHINES.

Le travail s'exerce directement par les mains de l'homme, à l'aide des instruments nécessaires, indirectement par les machines qu'invente son génie.

Ces machines sont des auxiliaires au moyen desquelles il augmente, perfectionne les produits, en abaisse le prix, accroît conséquemment la richesse publique.

Si la création de CES OUTILS complexes vient momentanément déplacer telle portion

du personnel industriel auquel elle fait concurrence, elle tourne donc en définitive à l'avantage commun.

En abaissant le prix des objets fabriqués, en réduisant, à leur endroit, la dépense de chacun, les machines ajoutent à l'impulsion des industries manuelles de première nécessité auxquelles on demande alors davantage.

Lorsque l'application de la mécanique aura réduit le travail manuel à sa plus simple expression, que celui-ci correspondra généralement aux aptitudes particulières, qu'il y aura équité parfaite dans la répartition, équilibre entre la production et la consommation, l'emploi des machines élargira progressivement le domaine de la science, des beaux-arts, des jouissances civilisatrices.

XIII.

DE L'ATELIER INDUSTRIEL.

XIII.

DE L'ATELIER INDUSTRIEL

L'atelier, depuis que l'homme se livre à l'industrie, s'est formé sous l'influence d'initiative des plus actifs, des plus intelligents Il pivote donc, en général, sur un individu qui prend le nom de maître, d'entrepreneur ou de patron, et qui dirige, commande, fait travailler à ses risques et périls.

Les agents qu'il emploie, moins habiles, moins hardis ou moins favorisés, se louent à lui sous les noms de compagnons, d'ouvriers,

de travailleurs et reçoivent, sous le nom de salaire, le prix de leur main-d'œuvre, soit à la journée, soit à la tâche.

Dans l'industrie, le prix de la journée est, en général, calculé sur les dépenses indispensables à l'existence et à l'entretien d'un homme donnant l'emploi maximum de ses forces pendant une durée de dix à onze heures. Ce salaire varie donc en raison de la valeur des denrées alimentaires principalement.

Lorsque cette valeur s'élève, l'ouvrier réclame et refuse, plus ou moins en masse, le travail, si le patron ne consent à l'augmenter.

Les grèves ou désertions des ateliers se concertent librement chez nous, de par la loi, entre les ouvriers, s'ils savent la respecter, comme les patrons ont aussi le droit de s'entendre pour imposer la réduction des salaires, quand les cours des travaux ou marchandises leur paraissent l'exiger.

Ces grèves, qui entraînent toujours de part et d'autre des pertes considérables, ont une cause principale : l'opposition d'intérêt entre l'entrepreneur et l'ouvrier, le premier désirant réduire le plus possible ses frais pour augmenter ses bénéfices, le second supposant qu'il ne retire pas de son travail la part légitime qui lui est due.

Le remède à cet état de choses est dans l'association qui fera plus qu'y satisfaire, et, prochainement, dans la participation de l'ouvrier aux bénéfices de l'entreprise, laquelle lui assure une part librement débattue et fixée de ces mêmes bénéfices, comme on le voit par les expériences de cette nature bien conduites, de façon à lui assurer des moyens d'existence dans la vieillesse.

XIV.

DE LA RÉPARTITION.

XIV.

DE LA RÉPARTITION.

Le seul moyen de faire régner la paix entre les éléments du monde économique est d'accorder les intérêts par l'équité de la répartition.

Les trois facteurs de la production, ayant chacun un droit reconnu, n'ont plus qu'à s'entendre sur la rémunération qui appartient légitimement à leur concours.

Cette entente est d'autant plus facile que les décisions qui en résultent n'ont rien d'ir-

révocable et peuvent toujours être modifiées, si la justice l'exige.

La part de chacun des éléments de la production étant fixée d'un commun accord par ses représentants, suivant l'appréciation réfléchie, impartiale de leur concours dans telles ou telles circonstances données, plus de luttes possibles entre eux, puisqu'il y a toujours proportionnalité parfaite entre le service rendu et sa rémunération.

La répartition équitable des produits entre leurs facteurs est aussi simple pour plusieurs industries combinées que pour une seule. Loin de gêner la division du travail et l'association complexe, elle les secondera au contraire, au grand profit de la richesse publique.

« La bonne répartition de la fortune publique est la meilleure garantie d'une gradation convenable, suivant laquelle s'échelonnent les besoins de la nation (1). » — « Elle est le premier pas à faire pour écarter les brandons de discorde parmi les hommes ; sa pratique nous apprendra à être bons et justes, à appliquer à nos actes le principe de la vraie morale (2)... »

(1) G. Roscher, *Principes d'économie politique*, t. II, p. 244.

(2) Godin, *Solutions sociales*, p. 233.

XV.

DU SOCIALISME.

XV.

DU SOCIALISME.

La confusion arbitraire maintenue de tout temps par l'incohérence de l'atelier et du régime économique, dans la rémunération de la main-d'œuvre, d'une part, et, d'autre part, l'application au hasard des artisans à l'industrie organisée en dehors de toutes lois générales, de toute unité méthodique, sont les deux causes principales et complexes des dissensions sociales qui ont toujours troublé le monde et renversé succes-

sivement les civilisations. C'est ce conflit persévérant et les divers systèmes critiques ou organiques auxquels il a donné lieu, qui prend aujourd'hui le nom générique de socialisme.

Sous ce nom, désormais entré dans la langue, malgré l'opposition, peu fondée du reste, de l'école économique, on comprend donc à la fois l'ensemble des doctrines relatives à l'organisation de la société et celui des sectes ou partis qui réclament des réformes sociales (1).

Comme, parmi ces doctrines ou sectes, le plus grand nombre, sinon la totalité, ne présentent que des idées confuses et des moyens souvent subversifs du véritable progrès, il y a lieu de distinguer le socialisme scientifique du socialisme arbitraire, le pre-

(1) Voir *Catéchisme du socialisme libéral et rationnel* par F. Barrier.

mier reposant sur les lois fixes qui dérivent de l'ordre universel et de la nature humaine, le second qui mêle, à quelques principes justes, plus ou moins de préjugés et d'erreurs.

Dans cet état dont la cause première résulte de l'imperfection des sociétés et des revendications de ceux qui en souffrent, le socialisme, encore une fois, est aussi ancien que le monde. Il est la manifestation de l'éternel conflit, latent ou déclaré, entre ceux qui, ici-bas, possèdent ou sont dénués; et la querelle ira s'envenimant, s'aggravant toujours, tant que ne sera pas résolu le problème de l'association, mettant la richesse à la hauteur des besoins, assurant la justice dans la répartition, élevant tout le monde à la propriété proportionnelle, remplaçant enfin les rêves d'indépendance, de liberté théorique, par l'emploi volontaire et spontané des vocations.

Le socialisme comprenant une grande diversité de doctrines et d'opinions, dont les prétentions à la vérité sont égales, la discussion viendrait difficilement à bout de dégager celle, nécessairement unique, qui mérite le titre de sociologie. Il faudra donc inévitablement recourir à un moyen pratique irrécusable pour décider, trancher cette question, déblayer par là même le domaine intellectuel et moral des idées fausses ou dangereuses qui retardent l'avénement du véritable ordre social.

Ce moyen est simple, c'est l'essai, en échelle réduite, en dehors du système existant, embrassant tous les droits acquis légalement, des différents systèmes théoriques proposés par les écoles novatrices. C'est à cette épreuve inoffensive qu'ils devront demander la constatation de leur valeur et leur extension, par voie d'imitation libre, s'ils

répondent vraiment aux besoins de l'humanité ou de telles de ses fractions.

Sans doute, ces expériences supposeront des groupes particuliers munis des ressources nécessaires pour les entreprendre et les poursuivre dans des conditions concluantes. Comme elles offriront le double avantage, quoi qu'il arrive, d'édifier leurs propres partisans, de les satisfaire ou de leur imposer silence, au grand profit de la paix sociale, on peut espérer que tous, même les rivaux, les adversaires, voudront les seconder ou demanderont du moins pour elles toute latitude possible.

Ce qui fait que l'Amérique n'est guère menacée, au point de vue socialiste, que par l'Internationale, qui est bien plus une secte de monomanes politiques qu'une école économique, c'est précisément cette faculté qu'ont, sur son immense continent, si peu

occupé encore, les novateurs de réaliser leurs utopies ; et quand on voit, par exemple, des agglomérations comme celles des Shakers, sorte de nihilistes terrestres qui proscrivent la génération du milieu d'eux, vivre en parfait accord et heureux, on se demande si, dans des conditions analogues de territoire, de liberté, d'expérimentation, nos individualistes, collectivistes ou communistes, ne nous laisseraient pas au moins tranquilles pendant qu'ils poursuivraient l'application de leurs visées.

Mais un autre moyen plus rapide et plus efficace de résoudre définitivement le problème social, de confondre l'ignorance dangereuse qui se vante de le pouvoir seule, serait que les classes menacées dans leur fortune et dans leur vie fissent entreprendre par quelque ingénieur, habile dans l'administration et dans le maniement des hommes, sous

l'inspiration des données actuellement certaines de la science sociale, la construction d'un type supérieur d'association domestique, agricole et manufacturière, destiné à devenir la commune modèle du nouveau monde économique.

Cette entreprise dût-elle coûter vingt-cinq ou trente millions, que serait cela, si elle ouvrait enfin une issue à ce chaos de révolutions qui nous ruinent et nous dégradent de plus en plus ? D'ailleurs, dût-elle échouer, la perte serait minime, puisque la terre, les bâtiments, l'outillage auraient toujours une valeur. Mais, supposez, au contraire, qu'elle réussît, qu'elle vînt prouver que cette science de l'association n'est point une chimère, qu'elle peut rallier les aptitudes, les caractères, concilier les intérêts, satisfaire les ambitions justifiées, légitimes, entraîner toutes les activités, toutes les volontés dans une unité

harmonieuse, que ne rapporterait pas, en profit et en immortelle gloire, à ceux qui auraient eu la confiance de la faire, cette avance du capital de salut du genre humain !

Si l'on ne sait ou veut suivre cette marche, les destinées du monde ne seront pas anéanties pour cela, nous l'espérons, car la force des choses saura y amener et y contraindre ceux aux mains de qui passera le pouvoir social ; mais, que d'efforts, que de misères, que de catastrophes faudra-t-il peut-être traverser encore avant d'atteindre au but !

XVI.

DU GARANTISME.

XVI.

DU GARANTISME.

Ce mot, emprunté à la nomenclature d'une école célèbre, désigne cette période de la civilisation dans laquelle nous entrons, sans que le monde en ait conscience encore, et durant laquelle les nécessités d'ordre et d'humanité poussent à la création d'institutions protectrices des intérêts jusque-là méconnus ou dédaignés.

Par extension, on appelle faire du garantisme, chercher à établir telles ou telles me-

sures partielles ou transitoires qui tendront à préserver de telles ou telles lésions de l'incohérence actuelle.

Dans toutes les branches des relations humaines, il y a besoin pressant d'instituer des garanties, car pas une n'est exempte de vices ou de lacunes dans son mécanisme, et c'est là ce qui préoccupe les politiques et socialistes, bien autrement que l'idée de suspecter le régime social dans son ensemble et de le remplacer par un autre conçu et construit sur de nouveaux principes.

Dans l'ordre politique, les réformateurs et à leur suite la partie la plus remuante des peuples, ont généralement échoué sur ce terrain. Dans l'ordre civil et administratif, on est arrivé à de meilleurs résultats ; mais, dans les plus importants, ceux de l'industrie, du commerce, de la finance, c'est à peine encore si l'on soupçonne l'étendue de ce qu'il

y aurait à faire ; et les conflits entre les maîtres et les ouvriers, la cherté des marchandises et les fraudes de la concurrence, le détournement des capitaux de l'agriculture et de l'industrie, au profit des spéculations de bourse, semblent laisser indifférents les classes supérieures et les hommes d'État.

C'est en étudiant toutes les lésions que subit le corps social de la part de ces différents rouages de la machine économique et sociale et en déterminant et établissant les contrepoids qu'elles exigent, que l'on remédiera au mal.

Il s'agit, comme on le voit, non pas, à proprement parler, de réformes, puisqu'on ne réforme que ce qui est vicié, non ce qui est essentiellement vicieux, mais de tout un système de garanties, c'est-à-dire d'organismes en opposition avec les abus d'institutions générales, utiles en principe d'abord

selon les temps sans doute, mais fondées sur des nécessités violentes ou sur une liberté égoïste, au lieu de l'être sur l'intérêt commun et solidaire (1).

Considéré à ce point de vue, le garantisme n'est pas sans doute un système social franc, complet, irréprochable; il n'est qu'un ambigu encore bien insuffisant pour correspondre aux multiples aspirations des sociétés humaines. Cependant, initiant ces sociétés à la justice et à la vérité, il les pousse vers l'association, mécanisme supérieur et définitif du mouvement social.

(1) Voir *Travaux de l'École sociétaire* et notre ouvrage sur *la Prospérité de l'État*. — Guillaumin Dentu.

XVII.

DE LA COOPÉRATION.

XVII.

DE LA COOPÉRATION.

La coopération, due au double sentiment de l'intérêt personnel et de l'émancipation du salarié, a été vainement tentée, il y a cinquante ans, sous les inspirations de Robert Owen, et, de nos jours, par divers groupes ouvriers, relevant des idées plus ou moins modifiées du premier fondateur.

Ces essais, tous entachés de communisme, n'ont guère donné quelques résultats utiles que sous le rapport commercial, principale-

ment dans des sociétés d'approvisionnement. Elles seraient parvenues probablement à un plein succès dans cette voie, sans le venin égalitaire qui trouble en tout et partout le discernement électoral des masses. C'est, en effet, toujours, invariablement par le mauvais choix des directeurs et administrateurs qu'elles ont périclité.

Un autre écueil encore menace sans cesse les réunions ouvrières, c'est la confiance, ou plutôt la superstition qu'elles peuvent tout par le seul fait de leur institution et qu'il ne reste plus qu'à en prendre à son aise, à jouir, dès qu'elles ont la forme et l'existence. Cette ivresse du désir, de l'espérance, très-explicable, enlevant tout sens pratique aux conceptions et aux décisions collectives, à la conscience, souvent même à la moralité des sociétaires, on voit bientôt le vice des opérations, le défaut de contrôle, de surveillance,

l'insouciance de chacun dans l'accomplissement de ses obligations, s'ajouter à l'insuffisance des ressources, qui, fussent-elles abondantes d'ailleurs, ne résisteraient pas longtemps à l'ignorance et à l'impuissance administratives.

La coopération, que l'on peut considérer comme absolument hors de discussion sous le rapport industriel, ne vaudrait donc, même sous le rapport commercial, qu'autant qu'elle serait, comme la participation bien conçue, fortement pivotée sur un bon chef, très-sévèrement gérée, avec garantie, en plus, de la solvabilité et de la probité de sa clientèle, sous la forme, par exemple, d'entrepôt concurrent au commerce morcelé ou de comptoir communal. Dans ces conditions, ainsi que le prouvent quelques expériences convenablement dirigées, entre autres celle du chemin de fer d'Orléans, elle serait d'une

double importance sociale, et comme concours efficace offert à l'ensemble des consommateurs, et comme moyen de modérer l'exploitation de l'échange et de réduire progressivement le nombre infiniment trop considérable de ses intermédiaires.

Il y aurait donc, avec l'esprit d'ordre et de discipline indispensable à tout mouvement collectif qui veut aboutir à bien, un grand parti à tirer du système coopératif, dépouillé de ses préjugés politiques et socialistes; mais, comme on ne peut guère compter sur ces qualités antipathiques à notre race, c'est dans la direction de la pleine association que le génie conservateur et progressif devra surtout porter tous ses efforts.

XVIII.

DE LA PARTICIPATION.

XVIII.

DE LA PARTICIPATION.

Personne, à moins de préjugé fâcheux ou de parti pris injuste, ne conteste l'utilité de l'esprit d'initiative, de direction et d'administration dans toute entreprise quelconque où sont engagés des capitaux et des agents vivants. L'intelligence, fût-elle supérieure dans le groupe d'hommes employés à un travail de quelque nature qu'il soit, à celle du chef qui la conduira, cette intelligence collective sans concentration, sans unité, aura toujours le désavantage sur l'autre. C'est ce

qui est surabondamment démontré à l'heure présente par toutes les tentatives de coopération ou d'association partielle entre ouvriers seuls. Il faut donc un pivot, une impulsion extérieure à toute agglomération d'industrieux.

Cette nécessité n'est pas moindre pour l'exécution du travail, qui doit être surveillée, contrôlée, soutenue, perfectionnée, que pour la recherche et le maintien des relations de commande et de débouché. Lors même qu'on supposerait l'industrie divisée méthodiquement, exercée passionnément par les artisans les mieux doués, soutenus de l'ambition de bien faire, il faudra toujours une spécialité d'ordre supérieur à la tête des groupes pour imprimer la progression à la qualité des produits. Il en est forcément ainsi en tout, dès qu'il y a mouvement collectif et combiné.

Cependant, de ce que toute collaboration industrielle nécessite une direction expérimentée, donne lieu à la manifestation du principe hiérarchique et entraîne, comme conséquence, la préposition d'un chef qui, fût-il élu par ses pairs, aura droit à des avantages en rapport avec son mérite et son utilité, s'ensuit-il qu'il soit juste de fixer arbitrairement, ou même à conditions antérieurement débattues, l'intérêt de l'auxiliaire dans le résultat final de l'entreprise? Aujourd'hui, la conscience publique commence à ne plus le croire, et, si l'on est disposé, avec raison, à faire une large part au talent, à l'activité, à la responsabilité du directeur, aux risques du capital d'exploitation, on pense aussi qu'il est non moins équitable vis-à-vis des ouvriers, non moins nécessaire au succès des opérations, de faire proportionnellement celle de ces mêmes travailleurs.

« La force des choses a toujours fait accorder au travail de quoi nourrir le travailleur; le salaire représente aujourd'hui le droit de tout travail employé au service des autres ; mais est-il juste que le travail soit ainsi tenu à l'écart de toute participation directe, et que son intervention dans la production ne soit due qu'aux lois de la nécessité et du besoin (1)? »

Cette dernière proposition a été au delà peut-être de la pensée de son auteur, lorsqu'il l'a tracée, car elle indique, outre le mobile de l'intérêt, celui de la vocation. Néanmoins, nous n'avons pas cru devoir la tronquer, tant elle nous a paru refléter le sourd mouvement qui s'opère dans la conscience humaine, à savoir l'expansion de l'instinct du juste étendu à toutes choses,

(1) Godin, *Solutions sociales*, p. 330.

même à la libre option des affinités industrielles.

Toutefois, la pratique de la participation de l'ouvrier dans les bénéfices nets des entreprises, éprouvée depuis longtemps déjà par des expériences très-concluantes, admise comme excellente depuis non moins de temps par les principales autorités en matière de science sociale (1), n'est plus guère contestée aujourd'hui que par l'égoïsme aveugle de quelques patrons ou l'imbécillité, calculée peut-être, de quelques économistes sans considération, qui espèrent se pousser sans doute en prenant parti pour le fort contre le faible.

Sans rechercher, du reste, les motifs que peuvent avoir ces derniers, voyons comment

(1) Voir *Études sur l'Angleterre*, de Léon Faucher. — *Lettres sur l'Organisation du travail*, de Michel Chevalier.

se résument leurs principaux arguments. « Toute société, disent-ils d'abord, implique responsabilité dans les chances diverses de l'affaire qui en est l'objet. Si elle est en perte, comment les simples auxiliaires qui n'y ont point de capitaux, qui, en outre, n'en possèdent pas, couvriront-ils la portion du risque qui leur incombera? Le patron aura donc imprudemment abandonné aujourd'hui un bénéfice qui pouvait compenser demain sa ruine? N'est-ce point assez qu'il assure un salaire réglé par les cours, quand il ignore si ses ouvriers produiront suffisamment pour le gagner, et si, d'ailleurs, ses marchandises se placeront ou si ses travaux lui seront intégralement payés? »

Sans doute, il conviendrait, dans l'intérêt même de ceux qui forment un atelier, qu'ils eussent une portion quelconque du capital, à titre de commanditaires ou d'associés, et

leur produisant un revenu augmenté d'une première participation, comme cela a lieu, par exemple, dans la maison Leclaire, Defournaux et Cie (1) ; mais, en attendant que le personnel de cet atelier arrive, soit par des retenues, soit par les cotisations d'une caisse de secours mutuels, à former une portion du capital industriel, quoi de plus simple que d'amortir les pertes d'un exercice par les bénéfices d'un ou de plusieurs autres? Et en admettant que ces pertes résultent de l'imprudence ou de la mauvaise gestion du maître, ses ouvriers ne seront-ils pas libres d'en chercher un autre? Une fois le principe de la participation admis et appliqué, ne tiendront évidemment que les maisons réellement bien organisées et bien conduites, de même que s'élèveront sûrement au rôle de patron tous

(1) Voir notre ouvrage sur *l'Association de l'ouvrier dans les bénéfices du patron.* — Hachette.

les travailleurs qui s'en seront montrés dignes. Ce sera l'intérêt commun qu'il en soit ainsi dans toutes les industries, car « le concert et l'accord des forces productives est dans l'équité de répartition des résultats du travail..., » et y eût-il difficulté dans la solution pratique du problème, « il appartient à l'intelligence humaine d'en chercher les moyens dans le calme et la paix, pour que cette répartition équitable ne serve pas de motif à une évolution sociale douloureuse (1). »

La seconde objection des économistes dont il s'agit n'est plus seulement spécieuse, elle est étrange, pour ne rien dire de plus. « La participation, disent-ils, n'est pas uniquement impraticable en ce qu'elle ne fait pas une situation égale aux parties, au point de

(1) *Solutions sociales*, p. 324, 333.

vue du capital et de la responsabilité, elle est encore *dangereuse* en ce qu'elle tend à frapper la classe ouvrière d'illusions et de déceptions, lui faisant espérer des avantages qui pourront ne pas se réaliser. »

La réponse à l'objection précédente suffit, pensons-nous, à celle-ci, puisque le résultat général et ordinaire de tout travail offrant un bénéfice, tous frais déduits, l'entreprise qui cesserait d'en produire serait vraisemblablement mal ou malhonnêtement conduite, ce que jugeraient bien vite ceux qui s'y trouveraient intéressés.

Au surplus, d'ailleurs encore, les difficultés d'application ne peuvent rien contre la valeur du principe, lumineux, évident ici comme un axiome, et, ce qui vaut mieux que toutes les démonstrations théoriques, en voie de progrès dans plusieurs maisons sagement et humainement administrées.

« Riches, honorons le travail et avisons à ce qu'il donne à ceux qui l'exécutent une part proportionnelle au bénéfice qu'il a créé, comme nous le désirerions pour nous-mêmes, si nous étions travailleurs.

« Travailleurs, respectons la propriété aux mains de ceux qui la possèdent, et consacrons nos efforts à la rendre plus productive, afin d'augmenter la richesse et de la rendre accessible à tous (1). »

Ce système n'est pas assurément l'association proprement dite, mais il est une excellente transition comportant double garantie vis-à-vis des chefs d'industrie et des ouvriers qu'ils réunissent et qu'ils alimentent de travail.

(1) *Solutions sociales*, p. 323.

XIX.

DE L'ASSOCIATION.

XIX.

DE L'ASSOCIATION.

L'association ne doit pas être confondue avec la société civile, commerciale ou industrielle, reposant sur l'agglomération des capitaux en vue d'une exploitation quelconque, pas plus qu'avec celles de coopération ou de participation, partant de l'accord du capital, du travail, du talent, pour une opération spéciale de consommation ou de production.

L'association, telle qu'il faut l'entendre

pour l'organiser dans ses conditions les plus fécondes de mécanisme matériel et moral, d'économie de ressorts, d'unité d'action, impliquant le meilleur emploi du capital quel qu'il soit, des hommes, femmes et enfants, suivant leurs caractères et aptitudes constatés; l'association, ainsi conçue, embrasse non-seulement tous les travaux de production agricole, industrielle, scientifique et artistique qui peuvent se combiner avantageusement sur un territoire donné, mais aussi tous ceux du système domestique et de consommation qui peuvent cumuler les plus grandes économies avec le plus satisfaisant confortable.

En un mot, l'association proprement dite, dans son expression la plus large, embrasse toutes les branches de l'activité humaine, indispensables à l'existence physique, intellectuelle et morale du nombre minimum ou

maximum de familles qui lui est nécessaire pour fonctionner harmonieusement.

Deux moyens se présentent pour organiser l'association : 1° l'établissement, dans l'agglomération limitée, d'un règlement, d'une loi, fondée sur la commune croyance au succès, moyennant l'acceptation libre d'une discipline concertée, en d'autres termes, d'un système de contrainte dirigé par l'autorité de tous, déléguée à un ou à plusieurs; 2° la méthode naturelle, usitée dans la science, de la division des travaux, d'une part, en genres, classes, espèces, variétés, etc., et, d'autre part, des travailleurs en groupes affinitaires s'adaptant aux différentes sections de la classification générale des fonctions.

Ce système, que la division actuelle du travail indique et que quelques fondations industrielles ont commencé à ébaucher, a

la propriété de faire éclore les vocations en toutes branches, de jeter l'intérêt, l'attrait sur le travail, d'augmenter ainsi la production dans des proportions considérables, de concilier les prétentions, d'accorder les caractères, d'utiliser, d'harmoniser les passions en les captivant, en les faisant toutes tourner à bien.

L'expérience de cette méthode sera facile, dès que l'on se trouvera en mesure d'entreprendre une grande opération domestique-agricole-industrielle, comme ferme d'asile ou petite commune associée.

En attendant, rien n'empêche une direction autoritaire pure d'essayer l'application graduée de cette idée que la marche de la nature, dans tous les règnes, a déjà enseignée aux savants et dont peut avoir à profiter grandement l'industrie.

Ce qu'il y a de certain, c'est que si les

éléments généraux de la production : capital, travail, talent, peuvent s'associer utilement, il ne peut y avoir qu'avantage à développer toutes les puissances impulsives, intellectuelles, artistiques du travailleur, l'un de ces trois facteurs essentiels.

Enfin, l'association, le mécanisme digne de ce nom, ne peut, ne doit laisser aucune force quelconque en dehors de son économie, puisque ce qui n'est pas rallié, utilisé, en pareil cas, devient inévitablement une gêne, une cause de trouble, d'arrêt.

S'il existe une science de l'association, et en douter est à la fois condamner la bonté de Dieu, le génie humain, s'il existe une science sociale, aucun ressort, ni dans les forces brutes de la nature, ni dans les puissances de l'âme et de l'esprit, ne saurait être négligé, sans qu'il en résultât une imperfection, un dommage dans la double éco-

nomie de notre espèce et de l'astre qui lui a été affecté pour demeure.

Il est indispensable que les philosophes, politiques, économistes qui se préoccupent du présent et de l'avenir du monde, redoublent d'efforts pour seconder l'instinct populaire qui, plein de foi dans le pressentiment ou les intuitions savantes du génie, s'opiniâtre avec raison à poursuivre l'établissement d'une société industrieuse, pacifique, solidaire.

XX.

DES TRAVAUX DOMESTIQUES.

XX.

DES TRAVAUX DOMESTIQUES.

Les travaux de cet ordre embrassent tout ce qui concerne le service intérieur de la maison : rangement des chambres, soins des meubles, réparation et entretien des vêtements, du linge, aide des personnes, garde des choses, nettoyage de l'habitation, commissions, courses, etc.

Les préparations culinaires, les conserves, le pansement, l'attelage, la conduite des chevaux, l'élève, le dressement des animaux

utiles, la veille et la direction des malades sont des arts, des professions, non de la domesticité proprement dite, laquelle sort des spécialités pour s'appliquer à des actes divers infiniment variés.

Cette dernière fonction devient de plus en plus difficile à remplir, surtout dans les grandes cités, auprès de la moyenne et petite bourgeoisie. Aussi, entend-on dire de toutes parts que la domesticité est aujourd'hui une des plaies de l'époque.

En effet, les familles peu fortunées qui ne peuvent suffire par elles-mêmes au train complet du ménage trouvent rarement et conservent plus rarement encore des domestiques convenables.

Est-ce à l'esprit d'indépendance, à l'affaiblissement de toute discipline, aux passions, aux exigences des sujets de cette condition qu'il faut attribuer cet état de choses? Peut-

être en partie, mais c'est surtout, d'un côté, aux changements survenus dans la vie sociale, et, de l'autre, à ceux qui sont survenus dans les mœurs de nos femmes principalement. Ces dernières veulent, avec des ressources insuffisantes, dans un esprit de coquetterie, de vanité, mal placé, afin de donner plus de temps au monde, se faire néanmoins servir comme autrefois les châtelaines et grandes dames. Payant médiocrement, se montrant exigeantes, ne prêchant guère d'exemple et de bons conseils, il en résulte ces conflits, ce va-et-vient, ces irritations, ces rancunes qui faussent la conscience, corrompent les cœurs, font enfin, à fort peu d'exceptions près, des maîtres et des serviteurs d'irréconciliables ennemis (1).

(1) Ces inconvénients étaient déjà signalés il y a plus de vingt-deux siècles par Aristote, qui disait dans sa Politique : « Parmi nos domestiques, n'a-

Dans de pareilles conditions, au milieu des courants politiques qui affolent de liberté, d'égalité toutes les âmes, il est certain que la domesticité ne devient plus seulement difficile, mais calamiteuse, dangereuse, impossible dans les villes. Et cependant pour le commerçant, pour le petit rentier, pour l'employé astreint à une certaine représentation, quel moyen de s'en passer?

Cet état des choses aurait dû ouvrir les yeux depuis longtemps, porter à sentir combien est défectueux un système social qui repose principalement sur le ménage par familles isolées, système dans lequel l'aisance ne peut se généraliser, les individus s'élever, sortir de la foule sans qu'il surgisse par ailleurs mille complications imprévues plus

vons-nous pas surtout de *l'irritation* contre ceux dont le service est personnel et de tous les instants? »

fâcheuses que celles auxquelles donnait lieu la situation antérieure. Et cette constatation eût dû amener, ce semble, d'abord à suspecter de cercle vicieux une société qui ne peut s'améliorer d'un côté sans se détériorer de l'autre, puis à chercher si les travaux domestiques, divisés, comme ceux de l'industrie, par spécialités, n'inclineraient pas par là même au régime de l'association dans lequel disparaîtrait le caractère servile de la fonction domestique et avec lui tous les inconvénients qui rendent insupportables les rapports de maîtres à serviteurs.

Il est bien évident, pour ce qui est du présent, que les travaux dits de domesticité ne s'accomplissent pour la plupart dans les grands centres que d'une façon extrêmement précaire et désagréable pour ceux qui les commandent et pour ceux qui les exécutent, développant le mépris chez les pre-

miers, la haine chez les seconds, laissant en définitive un résidu menaçant de gens de service repoussés, venant se fondre dans les classes dangereuses.

« L'état de domesticité, suivant la définition usuelle, est la condition d'une personne qui loue à prix d'argent son temps, ses facultés et ses services à une autre personne, qui passe dans sa maison, qui s'incorpore, en quelque sorte, à sa famille (1). »

Ce lien d'adoption réciproque qui devrait exister entre celui qui ouvre son intimité et la personne qu'il y introduit, laquelle l'oblige par là même à respecter son autorité, son foyer, ce lien est-il même soupçonné de nos jours, et peut-il l'être, lorsqu'on se prend sans se connaître et sans aucune intention de s'attacher? Le service domestique est de-

(1) *Dictionnaire de la conversation.* — Bescherelle.

venu, grâce aux causes que nous venons d'indiquer : la pullulation des petites fortunes qui en font usage et l'exagération naïve ou calculée des sentiments politiques de liberté, d'égalité, de dignité civique, le service domestique, grâce à ces causes, est devenu souverainement répugnant et instable. Le serviteur changeant indéfiniment de condition, n'ayant plus guère de garantie contre le chômage plus ou moins réitéré et contre la misère finale qui en sera l'inévitable conséquence, cède parfois à l'improbité ou cherche à s'étourdir dans les plus mauvaises habitudes. Sous l'influence de ces causes, aggravées par le contraste des mœurs de ses maîtres et par les fréquentations équivoques qu'il contracte dans sa caste, on peut affirmer que la corruption se développe bien plus rapidement et profondément chez lui que chez l'ouvrier.

Et cependant, si l'on veut y réfléchir, on reconnaîtra que la domesticité, au sein des familles de situation moyenne, comporte bien plus d'aptitudes, de qualités, que nombre de fonctions industrielles. Si, dans les grandes maisons, les spécialités intimes abondent, telles que celles d'huissiers, de suisses, de valets de pied, de grooms, etc., dans les modestes intérieurs, ce sont des gens propres à tout qu'il faut, et doués, de plus, de dispositions intellectuelles et morales qui constituent une réelle sociabilité. C'est bien des gens de cette zone intermédiaire que l'on peut dire avec Beaumarchais : « Aux vertus qu'on exige des domestiques, combien de maîtres seraient dignes d'être valets? »

En effet, que doit réunir un bon serviteur, dans une maison où on l'emploie à tout? Pour ainsi dire, et dans un équilibre

satisfaisant, toutes les facultés de divers ordres, depuis la sympathie pour les enfants jusqu'aux impulsions réflectives qui lui font raisonner et accepter sa position, en passant par les hauts sentiments de la bienveillance, de la conscience, de la vénération.

Le domestique a besoin d'ordre, d'adresse des mains, d'esprit de conservation, de discrétion, de prudence, d'attachement aux personnes et à la maison ; mais il faut encore qu'il soit éducable, égal d'humeur, gai, sociable. Assurément, ce ne sont pas des qualités que puissent acquérir tous les sujets, et c'est ce qui explique, dans les milieux où l'on sait choisir, former, conserver ces précieux agents, la juste et légitime influence qu'ils exercent sur leurs maîtres, dont ils sont, après tout, les vrais et estimables amis.

C'est à ce point de vue, du reste, que la domesticité était considérée autrefois dans

les cours et dans les vieilles familles aristocratiques où régnaient l'honneur, la noblesse d'âme, ainsi que les vrais principes de religion et de politique.

Aujourd'hui que les fausses idées d'égalité ont détruit toute intelligence des avantages de la hiérarchie, tout respect, non pas seulement mutuel, mais à l'égard des supérieurs légitimes, comment admettrait-on que l'estime fût conciliable avec les fonctions de la domesticité ? Elles blessent, dit-on, la dignité humaine en soumettant le serviteur aux volontés capricieuses du maître, comme s'il n'était pas toujours à même de s'y dérober. Elles révoltent, assure-t-on encore, les plus légitimes susceptibilités en privant ceux qui les acceptent du domicile personnel et en les reléguant à l'office où on les nourrit des restes de la table.

A la campagne, la situation des domes-

tiques fait moins disparate avec celle des propriétaires ou fermiers. Ceux-ci, en effet, prennent souvent une part directe aux travaux de culture, d'élevage, dans une large mesure, surveillent tout avec compétence, s'écartent peu d'ailleurs des mœurs, coutumes et régime alimentaire de la population laborieuse. La domesticité est là plutôt une fonction auxiliaire qu'un service personnel ; et le mouvement en plein air, au milieu des champs, des animaux, lui crée une variété, un exercice si favorable à la santé et à la bonne humeur, qu'elle serait presque attrayante, si son salaire était moins bas, moins insuffisant. Aussi la transformera-t-on sans inconvénient, dès qu'on le voudra sérieusement, en participation, en attendant le mode supérieur de l'association. C'est donc surtout de la domesticité des villes qu'il y a lieu de se préoccuper.

Sans doute, ces différences d'occupations, de rang, d'usages, d'habitudes marquent une scission dans la nature humaine, que l'on aime à envisager idéalement comme une seule et même famille ; mais de ce que la providence nous fait naître dans des conditions diverses et que chacun de ceux qui n'apportent que leurs aptitudes et leurs bras en ce monde, va où les circonstances le poussent, vit comme il peut de son activité, s'ensuit-il qu'une situation imposée d'abord par la nécessité, acceptée ensuite librement, puisse jamais être méprisable en elle-même quand elle est honnêtement soutenue ?

On a beau s'arrêter à ces grands mots que les défenseurs d'office de la dignité humaine nous donnent comme l'expression des sentiments essentiels de la morale, on ne voit pas que celui qui a le goût des travaux domestiques ou que le sort y a enchaîné, soit

moins honorable que tel artisan, parce qu'il est convenu, en toute liberté, d'exécuter les ordres de celui dont il accepte, en échange, un prix quelconque stipulé d'un commun accord. Comme le dit justement le proverbe : il y a de sottes gens, il n'y a point de sots métiers, et vivre en honnête homme, comme l'on veut, ou comme on peut, n'est nullement forfaire au respect de soi-même.

Maintenant, il est vrai que celui que le mauvais hasard de sa naissance a privé d'une profession plus relevée, ou dont celle qu'il exerce dépasse les forces ou ne suffit pas à ses besoins, et qui se trouve contraint par là d'embrasser une domesticité qui lui répugne, souffre dans ses instincts et dans ses sentiments ; mais, avec de l'ordre, de l'économie, une volonté persévérante, surtout avec quelques aptitudes spéciales, qui l'empêchera d'en sortir ?

Et si cette fonction qui a succédé au servage, comme celui-ci avait succédé à l'esclavage, *s'en va* vraiment, comme on l'assure, n'est-ce pas l'indice qu'il faut chercher un mode nouveau de ce travail aussi indispensable, après tout, que n'importe quel autre de ceux sans lesquels ne saurait exister toute société civilisée ? Il en est de la domesticité comme de l'industrie dont les conditions d'exercice et de rapports économiques doivent s'élever, se transformer pour le plus grand affranchissement des spontanéités humaines, ce qui revient à dire, non-seulement qu'elle se pratiquera librement, qu'elle obtiendra la juste rémunération qui lui appartient, qu'elle jouira comme toute autre fonction de première nécessité de la considération qui lui est due, mais qu'elle pourra surtout s'accomplir dans des conditions mécaniques et organiques qui détermineront les vocations comme dans toutes les autres branches industrielles.

C'est dans l'association appliquée à la vie domestique par grands ménages sociétaires de trois ou quatre cents familles, que les services d'intérieur, non plus vis-à-vis d'un ou de quelques individus, mais de la masse, pourront s'élever à de telles conditions d'organisation, qu'ils attireront, seront recherchés avec empressement, honorés en raison de leur importance, au lieu de repousser, d'être avilis comme aujourd'hui. Déjà, dans le familistère de Guise, qui réunit douze à quinze cents personnes, hommes, femmes, enfants, dans un édifice unitaire, il y aurait lieu de tenter, et certainement avec succès, une expérience de ce genre.

En attendant, comme les villes seront naturellement les dernières à entrer en association, c'est dans les combinaisons mécani-

ques, circulation hydraulique et calorifique, qu'il faut chercher pour elles, ainsi qu'on le fait en Amérique, en Angleterre et même dans quelques grands quartiers de Paris, les moyens de simplifier le plus possible la domesticité. En diminuant la dépense de force et de temps pour ses agents, en réduisant surtout les soins concernant les personnes, lesquels ne se rendent bien qu'au point de vue sympathique, affectueux, la domesticité devenant moins lourde, moins humiliante, si l'on veut absolument qu'un travail utile quelconque puisse avoir jamais ce caractère, on y introduira une concurrence qui adoucira les vicissitudes inséparables de toute transformation d'une institution fondamentale. Mais ce qui modifierait puissamment le mouvement, ce serait que les maîtresses de maison revinssent de bonne volonté à l'administration, à la surveillance du ménage, comme

cela a lieu forcément en Amérique, à l'ouest du Mississipi, où la faiblesse numérique du sexe ne laisse place à aucune servante (1), qu'elles formassent ainsi, comme cela se passe en Allemagne, des sujets capables, dociles, qu'elles fissent respecter l'autorité du chef de la communauté en la respectant elles-mêmes, l'obligeant par là à donner sans cesse l'exemple de la justice et de la bienveillance. Le service domestique importe d'autant plus à la famille, qu'il a sur les enfants une influence permanente, souvent beaucoup plus considérable que celle des parents mêmes.

(1) Dixon, *la Nouvelle Amérique*, p. 226.

XXI.

DE L'HABITATION.

XXI.

DE L'HABITATION.

L'habitation a, sur l'être humain, une immense influence sous le triple rapport physique, intellectuel et moral, moyennant qu'elle réponde, dans ses dispositions extérieures et intérieures, aux exigences du corps, de l'esprit et du cœur ; de l'un, par l'exposition, l'aération, la lumière, la gaieté, la salubrité ; de l'autre, par son ordre, sa distribution commode et symétrique ; enfin du troisième, par l'agencement de son mo-

bilier, l'intérêt de sa décoration, le classement des objets utiles ou agréables.

Si l'habitation n'est qu'un abri, un toit, comme on disait anciennement, elle n'est digne que d'un animal et n'attirera ni ne retiendra l'homme. La femme y sera triste et l'enfant ennuyé. Il faut, au contraire, que tous les membres de la famille s'y trouvent bien, s'y plaisent, y attachent leurs souvenirs et une partie d'eux-mêmes.

C'est dans un logement propre, riant, soigneusement rangé, orné avec un certain goût que ses habitants aiment à se réunir, à passer leur temps ensemble, s'habituent aux soins, au respect, comme les enfants s'y forment à la régularité, à l'ordre. Placez une génération grossière, brute, dans une habitation convenable, avec la certitude qu'elle y sera désormais fixée, et si ses progrès laissent encore à désirer à la fin de son existence,

celle qui lui succédera sera complétement transformée.

Ces choses-là se sentent sans qu'il soit nécessaire de les prouver, et les faits d'ailleurs surabondent à la connaissance de chacun. L'habitation, partie essentielle du bien-être, a une telle importance, surtout si elle appartient à celui qui l'occupe ou que la jouissance lui en soit assurée, qu'une politique intelligente aurait dû tout faire pour l'installer dans ces conditions, surtout dans les villes où le cabaret et les fréquentations ont une si puissante attraction sur les ouvriers plus ou moins rebutés par la monotonie de leurs travaux. Supposez que sous l'empire de cette juste préoccupation et avec un certain esprit de prévoyance, on se fût entendu pour loger sainement et agréablement les classes laborieuses, les enchevêtrant avec les autres catégories sociales, leur ouvrant, au moyen de

combinaisons financières fort simples et très-réalisables, la perspective de s'élever à la propriété de leurs demeures par sections indivises, par exemple, pense-t-on que l'on aurait jamais eu à redouter le pillage et l'incendie ? Or, que fallait-il pour cela ? Uniquement un peu de bonne volonté.

Sans doute, il est difficile de rectifier du tout au tout une grande cité. Les riches quartiers, offrant aux propriétaires les chances de gros revenus, par suite du mouvement considérable des affaires, resteront évidemment inaccessibles aux petites bourses et continueront de trancher aristocratiquement, mais cela cesserait d'être un inconvénient si la population tout entière était au moins convenablement logée.

Au surplus, cette grave question a provoqué dans maintes localités, principalement dans les villes manufacturières, les spécula-

tions d'une foule d'hommes bienveillants et prévoyants. Cités industrielles, constructions ouvrières de toutes sortes, on a essayé divers types, mais malheureusement toujours sur une échelle trop restreinte, ne pouvant conséquemment s'adresser qu'à un petit nombre de privilégiés, soit comme locataires dans les cités, soit comme acquéreurs de maisonnettes peu chères assurément, mais inabordables pourtant encore à la presque totalité des travailleurs. Aussi, ce mouvement philanthropique s'est-il arrêté court et se trouve-t-il aujourd'hui complétement abandonné.

Cependant, pour n'avoir pas été résolu, le problème n'en reste pas moins debout et menaçant, il faut même dire plus impérieux que jamais, ainsi que l'ont prouvé les mesures attentatoires au droit de propriété qu'ont cru devoir prendre parfois certains gouvernements révolutionnaires. Ajourner la

question, ce n'est ni la trancher, ni l'atténuer.

Si indispensable que soit l'habitation pour agir sur les idées, les sentiments, les mœurs des classes laborieuses, on n'a donc pu jusqu'ici, faute de ressources, ou plutôt de plans bien conçus et réalisables au point de vue d'une spéculation regardée comme suffisamment fructueuse, on n'a pu jusqu'ici entrer utilement dans cette voie. Il y avait néanmoins quelque chose à tenter de très-avantageux pour les masses et pour la paix sociale, et dont nous avions soumis, en 1867. un projet étudié au gouvernement impérial (1) ; mais il eût fallu, pour y amener, soit l'administration, soit quelques capitalistes, des recommandations et des influences

(1) Projet d'établissement d'un quartier libre et mixte. Voies directes et progressives d'association en diverses branches. — Capelle.

qui manquent toujours, sous tous les régimes, aux conceptions qui n'ont pour elles que leur propre valeur et leur utilité. Les grandes cités turbulentes et révolutionnaires seront donc privées bien longtemps encore sans doute de ce puissant élément de soulagement et d'apaisement. Il y a même lieu de croire, au train dont vont les choses humaines, que l'on décentralisera la grande industrie et que l'on essayera sérieusement l'association agricole et manufacturière avant de songer à loger un peu convenablement et à faire jouir d'un certain ensemble de ressources économiques la classe la plus nombreuse et la plus pauvre de la capitale et des autres gros centres de population.

C'est dans la campagne, du reste, que les vastes habitations unitaires avec dépendances d'église, d'écoles, de bibliothèque, de salles de réunion, de théâtre même, au

besoin, fourniront les meilleurs et les plus concluants résultats, comme on le voit avec étonnement au Familistère de Guise. Là, sur les bords de l'Oise, au sein d'un immense parc planté à l'anglaise, dans trois vastes corps de bâtiment à trois étages, disposés en centre et ailes avancées, reliés entre eux par des galeries de communication, munis d'un système combiné d'aération, de ventilation, d'éclairage, de chauffage, de conduites pour eaux froides ou chaudes, de nettoyage, etc., logent environ trois cents familles, approvisionnées, sans intermédiaires, de toutes choses et vivant dans la plus parfaite tranquillité.

A l'extérieur, en avant, à droite et à gauche, en arrière, de l'autre côté de la rivière, se trouvent : le théâtre entouré des salles d'instruction générale, — les cours et bâtiments d'industrie domestique, — les salles de la basse enfance, — la buanderie, les

bains, la piscine, — enfin l'usine à gaz. Au delà, à droite, sont les divers ateliers, magasins et bâtiments pour les bureaux.

Toutes ces masses de constructions d'un aspect simple, mais grandiose, aident à soupçonner ce que pourra être un jour la ruche humaine dans son activité et sa splendeur. Déjà, cette population paisible, heureuse, fait du travail, pourtant encore barbare et répugnant, son plaisir et sa moralité. Que sera-ce quand les procédés savants de l'association en feront une fête, un enthousiasme !

Mais, le fait le plus saillant, le plus concluant peut-être de l'organisation économique du Familistère de Guise est le résultat donné par le système d'agencement des salles consacrées à la basse enfance, sous les noms de nourricerie et de pouponnat, salles où les marmots, depuis l'allaitement jusqu'à leur

entrée aux écoles, reçoivent sous les formes les plus attrayantes, à l'aide des procédés les plus ingénieux, la première éducation, et vivent, groupés par catégories d'âges, tous absorbés, passionnés par leurs jeux et leurs rapports, sans jamais pleurer ni crier, chose invraisemblable pour ceux qui n'ont pas vu de leurs yeux ce miracle.

« On ne berce jamais les enfants à la nourricerie, dit M. Godin ; c'est plaisir de les voir mettre au lit tout éveillés comme de grandes personnes, de les voir s'endormir sans pleurer ni crier et s'éveiller de même.

«... Les salles de la nourricerie et du pouponnat sont là dans l'habitation même, près de la demeure de chacun, toujours ouvertes à l'enfant et à la mère, et nuit et jour, des bonnes veillent avec un soin maternel sur tous les enfants au berceau, dès que les

mères éprouvent le besoin d'aller à leurs travaux...

« L'enfant est là dans le milieu propre à son âge, en société de ses pareils, à l'abri de ces ennuis qui sont souvent pour l'enfant, séparé de ses semblables, un tourment dont il se soulage par des cris et des pleurs (1). »

On a comparé à tort le palais de famille de Guise, au phalanstère indiqué par Fourier et projeté dans ses détails les mieux étudiés par M. César Daly, directeur de la *Revue de l'architecture et des travaux publics*. Le familistère, construit d'ailleurs successivement au fur et à mesure que son fondateur, parti du seul travail de ses bras, développait sa prospérité, le familistère, quoique remarquable, eu égard à toutes les autres habita-

(1) Godin, *Solutions sociales*, p. 576 et suiv.

tions ouvrières, sans en excepter celles de la Grand'Combe, n'approche pas du monument conçu d'après les données générales de la science, par l'inventeur de l'application du procédé sériaire aux fonctions domestiques, agricoles et industrielles. L'ignorance légère peut confondre le phalanstère avec le monastère ou, plus grossièrement encore, avec la caserne. Les plans et dessins du célèbre architecte que nous venons de nommer existent, peuvent être consultés; ils justifient bien une création originale, absolument nouvelle, toute coordonnée au système sociétaire dont l'auteur avait d'autant moins à suivre les errements de l'architectonique monastique ou militaire, que son principe est essentiellement opposé aux lois de contrainte et d'autorité despotique. Le phalanstère est sans doute l'habitation commune d'une population limitée et associée sous le titre de

phalange; mais, au lieu de seconder une règle uniforme et lourde, d'appuyer sur tous le même niveau, elle correspond, au contraire, aux divers degrés de fortune, aux évolutions de l'activité libre des séries de groupes, aux variétés de la gestion économique et unitaire, favorisant ainsi directement et indirectement la production, l'accroissement de la richesse générale et la consommation suivant les moyens, les besoins et les goûts de chacun. Comme on le voit, c'est le plus parfait contraste du cloître et de la caserne.

Au surplus, familistère, phalanstère, quel que soit le nom sous lequel on désigne l'habitation d'une agglomération associée, peu importe. La question est de savoir si, quand on réunit dans certaines villes quarante ou cinquante familles incohérentes de différentes conditions sous un même toit,

sans qu'aucune gêne les autres, malgré l'exiguïté de l'emplacement et les vices inévitables alors de distribution; si, quand on entasse douze ou quinze cents voyageurs, comme dans certains hôtels de Paris ou de Nice, sans que la liberté de personne ait à en souffrir; si, quand à Versailles, à Fontainebleau, à Marly, les plus illustres personnages briguaient l'honneur d'un logement souvent fort médiocre dans le château royal, il serait absurde, impossible de réunir trois ou quatre cents familles, associées en toutes fonctions, dans un édifice bien situé, spacieux, élégant, commode, approprié intelligemment à tous les besoins du service.

Objectera-t-on qu'il y aurait pêle-mêle, froissements, conflits par antipathies instinctives, discordes ouvertes ou latentes? Pourquoi plus que dans les conditions actuelles? On oublie que l'accord et la solidarité des intérêts, l'entraînement des aptitudes spéciales aux travaux qui leur conviennent, la liberté, le bien-être, la sécurité parfaite, le redressement des passions naturelles sous l'influence d'un milieu qui ne les refoulera plus, ne laisseront guère de place aux agacements, aux monomanies ridicules qui font aujourd'hui un enfer de la contiguïté des existences et, de la plupart des pauvres humains, autant de démons acharnés à tourmenter les autres et eux-mêmes.

On oublie d'ailleurs aussi que ces habitations communes que l'on critique si amèrement, lorsqu'elles sont affectées aux corporations religieuses ou aux troupes, sont le résultat d'une pensée d'économie qui aurait dû servir d'enseignement et de point de départ aux perfectionnements qu'elle était susceptible de comporter. Espérons que l'avenir moins prévenu, plus sage que le présent,

comprendra que la commune actuellement incohérente, disséminée, abandonnée à un éparpillement dispendieux, ruineux, peut s'unifier par l'association intégrale au grand avantage, sous tous les rapports, des pauvres et des riches. C'est là qu'est la synthèse économique, le *summum* du progrès positif que tous cherchent sans le trouver.

XXII.

DES FONCTIONS DITES IMPRODUCTIVES.

XXII.

DES FONCTIONS DITES IMPRODUCTIVES.

La société ne se divise pas, comme on l'a cru, en travailleurs et en improductifs. Ces derniers ne se composent guère que de quelques femmes, des jeunes enfants et d'un assez petit nombre de vieillards et d'infirmes. Tous ceux qui, en dehors de ces groupes, appliquent utilement leur activité dans n'importe quel ordre de fonctions, sont des agents dont le droit est égal dans la répartition proportionnelle des revenus du travail, ainsi que nous allons le voir.

XXIII.

DU COMMERCE, DES ÉCHANGES.

XXIII.

DU COMMERCE, DES ÉCHANGES.

Dieu, dans le but de rallier et d'unifier la famille humaine, ayant autant varié les produits de la nature que les aptitudes des races, mais les besoins des hommes étant identiques et universels, les échanges, soit de matières premières, soit de matières ouvrées, deviennent indispensables. De là, ce que l'on appelle le commerce.

La fonction commerciale ou d'échange des produits est donc utile et productive dans

son genre, et les agents qu'elle emploie ont droit, comme les travailleurs industriels, à la compensation de leurs efforts, de leurs risques.

Toutefois, comme ces agents ne sont qu'intermédiaires et ne créent point, à proprement parler, une société qui serait sagement ordonnée, organisée, par exemple, par associations communales, n'aurait que le strict nécessaire de ces agents, tandis qu'ils pullulent aujourd'hui d'une manière onéreuse pour le corps social et pour eux-mêmes.

Les fonctions commerciales ont diverses formes : la spéculation, le négoce, l'achat et la vente en gros et en détail, l'armement maritime et le roulage, l'agence et la commission.

C'est en se réduisant à l'échange direct entre centres de consommation, et à la com-

mission, pour compte des parties, que le commerce rentrera dans son rôle normal.

Les transports par mer, voies ferrées, routes ordinaires ou canaux. étant un travail effectif, rentreront alors dans la sphère industrielle.

Le commerce s'effectue à l'aide des capitaux : numéraire, valeurs de circulation, crédit reposant sur la responsabilité *matérielle* et l'honorabilité de l'intermédiaire.

XXIV.

DE LA VALEUR DES CHOSES.

XXIV.

DE LA VALEUR DES CHOSES.

Toute chose qui nous est nécessaire, à un titre quelconque, n'acquiert pas seulement un prix relatif à son utilité, mais aussi en raison de son abondance ou de sa rareté.

Ces circonstances déterminent les variations inévitables du prix des marchandises, variations que l'on a, sous le rapport de l'offre à la demande, considérées comme l'expression d'une loi économique.

Ce n'est là cependant qu'un fait arbitraire,

toujours dépendant des accidents ou de la spéculation qui peut en faire un instrument de concurrence abusive ou de monopole.

Les procédés nouveaux, les applications mécaniques, tout ce qui tend à multiplier, à répandre les produits, tend par là même à en abaisser les prix, à en faire jouir un nombre de plus en plus grand de personnes, influencera favorablement les cours qui, s'ils ne baissent progressivement, s'écarteront peu de la stabilité.

XXV.

DE LA MONNAIE.

XXV.

DE LA MONNAIE.

La monnaie, représentant toute marchandise ou main-d'œuvre, se compose d'un signe matériel, soit de métal, soit de papier, comme le billet de banque, la traite, le billet à ordre, ou engagement de payer sur le champ ou à époque fixe, le warrant, ou certificat de marchandises consignées.

Le papier suppose le crédit de la banque et des particuliers qui le souscrivent ou l'endossent, ou la marchandise disponible, mais

pouvant varier de valeur suivant le mouvement de ce crédit ou des cours, tandis que les métaux précieux ayant une valeur intrinsèque à peu près fixe, d'ailleurs très-facilement transportables, n'exposent le porteur pour ainsi dire à aucune perte.

En se chargeant de la fabrication des monnaies métalliques sous leur propre garantie, les États facilitent considérablement les transactions.

L'unité monétaire qui est enfin en voie de s'établir dans le monde entier sera un des plus importants progrès du système commercial en ce qu'elle abolira les embarras onéreux du change.

La quantité des matières d'or et d'argent employées comme signes représentatifs des marchandises, diminuerait donc considérablement si les échanges arrivaient à se faire directement ou que le crédit des acheteurs ou

intermédiaires se consolidât généralement.

L'échange ne pouvant se faire directement entre particuliers dans le plus grand nombre des cas, et l'association n'ayant encore groupé ni les industries, ni les producteurs, il a fallu nécessairement former des bazars, magasins et entrepôts où pût s'alimenter commodément la consommation.

La centralisation de ces dépôts dans les villes ou les villages sous les noms de comptoirs municipaux ou communaux, telle que l'essayent les sociétés coopératives de consommation en Europe, réduirait naturellement, dans des proportions immenses, le nombre des intermédiaires commerciaux, au grand avantage du corps social qu'elle débarrasserait d'un trop-plein d'agents parasites pour les reporter sur la production.

Au surplus, cette réduction des auxiliaires s'effectuera d'elle-même, dès que les travaux

industriels, de plus en plus honorés par les sociétés modernes, seront organisés de manière à être à la fois fructueux et attrayants.

A ce moment, peu de personnes consentiront à exposer leurs ressources et leur considération dans des opérations livrées souvent aux hasards de la concurrence et d'éventualités impossibles à prévoir.

XXVI.

DU CRÉDIT.

XXVI.

DU CRÉDIT.

Le crédit, c'est la confiance. On ne prête, on ne vend à terme, qu'à ceux que l'on croit honnêtes et solvables.

Cette confiance, basée sur la bonne foi ou la responsabilité apparente ou supposée des personnes, est l'âme du commerce, le véhicule des affaires.

Le crédit affecte différentes formes, depuis la simple promesse verbale jusqu'aux divers engagements écrits : reconnaissance à pre-

mière réquisition ou à terme, billet à ordre, lettre de change ou bon à vue, obligation privée ou authentique, avances en compte courant.

Dès qu'il y a caution, gage ou hypothèque, les avances ne sont plus des actes de crédit proprement dit, mais simplement des prêts avec garantie.

C'est ainsi que le Crédit foncier, qui n'avance qu'à la condition d'une hypothèque couvrant au delà du double ses créances, et d'un revenu assurant au moins le service de ses annuités d'intérêts et d'amortissement, ne devrait pas porter ce nom, mais seulement celui d'institution de prêts à la propriété immobilière.

Le crédit ne crée pas le capital, puisqu'il le suppose toujours chez celui qui s'engage sur parole ou par écrit, mais il le mobilise abstractivement, le fait circuler sous forme

fictive. C'est là tout le service, immense d'ailleurs, qu'il faut lui demander, et non de rendre effective, réelle, une représentation destinée à disparaître au remboursement, à l'extinction de la dette contractée.

L'indispensabilité de multiplier et d'étendre le concours du crédit, pour aider à la production et à la circulation des produits, a donné lieu à tout un système d'organes spéciaux et gradués : caisses d'escompte ou de compte courant, banques particulières ou nationales.

Tous ces auxiliaires de l'industrie et du commerce, dont la fonction est de renouveler aussi fréquemment que possible le capital et d'accélérer ainsi le mouvement des affaires, reposent sur la solvabilité supposée de ceux qui y ont recours, en d'autres termes, sur la confiance.

Le crédit ne rend pas service qu'à l'em-

prunteur, mais aussi au prêteur dont le capital est utilisé, relevé de chômage, si bon lui semble, conséquemment sollicité à s'augmenter, à grossir par l'épargne.

C'est le crédit qui soutient l'État, lui permet d'entreprendre des travaux publics que ne pourraient exécuter des particuliers, ni souvent même des compagnies, de construire des flottes, d'équiper des armées, d'accumuler des approvisionnements, quand il doit soutenir des guerres. Toute la fortune mobilière des nations dépend de l'état du crédit public, et si la majorité des citoyens pouvait y être intéressée, ce serait une puissante garantie d'ordre et de stabilité.

XXVII.

DES BANQUES.

XXVII.

DES BANQUES.

La Banque ne crée pas le crédit; elle le sert, y ajoute en raison de son capital propre, et l'étend en raison des relations qu'elle se fait parmi les industriels et commerçants.

Une banque particulière et libre est un intermédiaire qui, moyennant une commission convenue, prend, à ses risques et périls, un acte de crédit quelconque non échu, auquel elle joint le sien propre en le remettant en circulation.

Indépendamment de leurs capitaux particuliers, les banques s'ouvrent, dans une certaine mesure calculée d'après les règles de la prudence, aux fonds de dépôt que veut bien leur confier le public à un intérêt stipulé. C'est l'ensemble de ces capitaux qui sert à escompter les effets de commerce, à payer les lettres de change ou chèques, à faire des avances cautionnées ou non.

Au milieu et au-dessus des banques privées se trouvent, dans les pays où le crédit est un peu organisé, une banque générale privilégiée d'un monopole et destinée à réescompter les valeurs prises et endossées par les premières. C'est en sortant du portefeuille de cette institution centrale que tous les titres souscrits, arrivés à échéance, sont remboursés, si leurs auteurs sont, comme ils doivent l'être, en mesure de le faire.

Les banques publiques chargées de recueillir la plus grande partie des valeurs créées, aux environs de leurs échéances, ne sauraient avoir un capital métallique suffisant pour faire face à un pareil mouvement, sans nécessiter dans le pays un quantum exorbitant de ce capital, uniquement destiné à la fonction de menue monnaie. On a obvié à cet inconvénient en concédant aux banques d'État la faculté de fabriquer et d'émettre, sous le nom de billets de banque, des titres de valeur déterminée, toujours remboursables, à vue en numéraire, par elles-mêmes.

Cette émission de papier est statutairement proportionnée à l'encaisse métallique fixé et lui servant de garantie matérielle vis-à-vis du public qui, sans cela, n'accepterait pas les billets ou ne les prendrait qu'à perte. Du reste, les proportions entre le capital métallique et celui en titres ou billets, peuvent varier suivant les circonstances, en vertu des

décisions des gouvernements qui en connaissent et les apprécient. Il y a là, on le voit, une propriété supérieure de crédit résultant de l'intervention et du contrôle de l'État. C'est une progression de puissance dans l'instrument.

Le billet de banque, plus commode pour les échanges que les espèces, vient donc augmenter notablement la somme représentative des valeurs circulables au comptant. On pourrait créer aussi des bons hypothécaires, portant intérêt, mobilisant la propriété foncière dans une proportion d'un tiers environ et donnant au mouvement de la production et des transactions une impulsion prodigieuse. C'est, au surplus, un développement que le crédit prendra un jour sous cette forme ou sous une autre dès que s'instituera l'association intégrale. Cette terrible question de la propriété qui divise l'humanité en deux camps

et nous menace de catastrophes lamentables sera alors en voie de solution, la possession du sol devenant accessible à tous par sa mobilisation aussi fractionnée qu'on le voudra.

Les banques d'État, par leur situation centrale et culminante, régularisent le taux de l'escompte et conséquemment de l'intérêt, nonobstant les déterminations légales, sous ce rapport, dans les pays où elles existent.

Quant à leur dépendance de l'État, qui en fait un instrument politique, on ne saurait la critiquer et s'en plaindre ; c'est à elle que la France doit d'avoir pu éviter la banqueroute après les ruines de 1870-71.

décisions des gouvernements qui en connaissent et les apprécient. Il y a là, on le voit, une propriété supérieure de crédit résultant de l'intervention et du contrôle de l'État. C'est une progression de puissance dans l'instrument.

Le billet de banque, plus commode pour les échanges que les espèces, vient donc augmenter notablement la somme représentative des valeurs circulables au comptant. On pourrait créer aussi des bons hypothécaires, portant intérêt, mobilisant la propriété foncière dans une proportion d'un tiers environ et donnant au mouvement de la production et des transactions une impulsion prodigieuse. C'est, au surplus, un développement que le crédit prendra un jour sous cette forme ou sous une autre dès que s'instituera l'association intégrale. Cette terrible question de la propriété qui divise l'humanité en deux camps

et nous menace de catastrophes lamentables sera alors en voie de solution, la possession du sol devenant accessible à tous par sa mobilisation aussi fractionnée qu'on le voudra.

Les banques d'État, par leur situation centrale et culminante, régularisent le taux de l'escompte et conséquemment de l'intérêt, nonobstant les déterminations légales, sous ce rapport, dans les pays où elles existent.

Quant à leur dépendance de l'État, qui en fait un instrument politique, on ne saurait la critiquer et s'en plaindre ; c'est à elle que la France doit d'avoir pu éviter la banqueroute après les ruines de 1870-71.



XXVIII.

CONCURRENCE, PROHIBITIONS.

XXVIII.

DE LA CONCURRENCE ET DES PROHIBITIONS.

La concurrence, toujours émulative et précieuse, quand il s'agit de l'exécution du travail qu'elle perfectionne en en abaissant le prix; souvent dangereuse entre les entreprises industrielles égoïstement rivales, est invariablement meurtrière en matière de commerce.

Ce dernier inconvénient disparaît par la centralisation de l'échange, l'agence sociétaire ou communale devenant ainsi, non plus

parasitique entre la production et la consommation, mais fonction concertée, harmonique de l'une et de l'autre.

Et cette concurrence qui existe également, surtout au point de vue commercial, de nation à nation, se transformera aussi heureusement dès que disparaîtront les taxes de prohibition qui ajoutent des entraves artificielles aux obstacles naturels de la distance, déjà si influents sur le prix des marchandises.

Cette abolition de toutes restrictions, courageusement poursuivie, sous le nom de libre échange, par les économistes intelligents de tous les pays, rendra un immense service aux peuples en les renfermant dans les spécialités qui leur conviennent le mieux, et par les matières premières de leur sol, et par leur génie particulier.

Le progrès industriel et l'ordre qui règle

les relations d'affaires sont assez avancés maintenant chez les peuples civilisés pour que la liberté commerciale puisse s'établir utilement aujourd'hui dans le monde.

XXIX.

ÉQUILIBRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION.

XXIX.

ÉQUILIBRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION.

On ne produit qu'en vue de la consommation, puisque les matières et les marchandises se réduisent progressivement de valeur en demeurant en magasin, le capital qu'elles représentent se trouvant ainsi improductif.

Le fabricant et le négociant qui n'écoulent pas leurs marchandises se ruinent.

Ceux qui ne les écoulent que lentement perdent encore dans une certaine proportion, à moins que les prix ne les couvrent par une hausse accidentelle.

Ces faits indiquent qu'il serait nécessaire qu'une statistique et une entente générales vinssent éclairer, modérer la production, conformément aux besoins approximatifs de la consommation.

Mais, indépendamment de ces mesures que l'incohérence économique ne permet pas d'appliquer, il faut faire vivre les classes ouvrières en les occupant, et utiliser les matériels et outillages qui resteraient sans cela un capital mort.

Ces nécessités, jointes à la libre concurrence et aux spéculations de l'ambition, jettent fréquemment dans le commerce et l'industrie des perturbations qui se traduisent tantôt par l'encombrement et l'avilissement des produits, tantôt par des hausses excessives des prix, tantôt par des crises monétaires, des grèves ou des faillites.

Ces maux ne cèderont qu'à l'établissement

de l'association du capital, du travail et du talent dans les centres producteurs, ou, tout au moins, qu'à la généralisation de la participation des ouvriers dans les bénéfices des entreprises.

XXX.

DU GOUVERNEMENT.

XXX.

DU GOUVERNEMEN .

De même que les fonctions commerciales sont, sans rien créer en réalité, d'indispensables auxiliaires de la production, de même le gouvernement, et tous les services qu'il embrasse, est également indispensable aux travaux industriels et d'échange, au maintien, au développement de la prospérité publique.

C'est à ce titre qu'il se range dans la classe générale du travail.

Le gouvernement est l'ensemble des fonctionnaires qui, depuis le chef suprême jusqu'aux plus infimes employés, assurent, par leur réunion, la sécurité à leurs concitoyens (1).

C'est en ces fonctionnaires que se résume, à des degrés divers, l'autorité publique dont la source est dans la conscience commune et la plus haute expression dans le souverain.

En Europe généralement, un pays, par ses délégués, fait ses lois; son gouvernement les fait exécuter.

C'est ainsi qu'il maintient l'ordre, la paix par la protection du faible contre le fort, qu'il garantit les personnes et les propriétés, sauvegarde les droits de chacun, épargnant par là aux citoyens les pertes de temps et

(1) Otto Hubner, *Manuel*, p. 133.

d'argent auxquelles ils seraient astreints s'ils devaient se protéger personnellement eux-mêmes.

Quelle que soit la forme du gouvernement, sa mission est la même et, dès qu'il la remplit, le devoir du citoyen est de lui donner son respect et son loyal concours.

En faisant régner l'ordre et la justice, tels que les comportent les institutions économiques, le gouvernement favorise les libres transactions de l'industrie, du commerce, de toutes les branches d'opérations qui intéressent la prospérité publique.

En dehors de cette action administrative, le gouvernement ne saurait intervenir entre les intérêts privés du capital et du travail, qu'à titre de médiateur, de conseil, jamais comme agent d'exécution, pour des mesures générales qu'ils n'auraient pas consenties.

Ses organes peuvent inspirer officieusement des expériences au pays, qui est maître de les repousser ; il n'a le droit d'imposer ni des combinaisons économiques nouvelles, ni des transactions entre les intérêts en litige des diverses classes.

L'œuvre de l'évolution sociale proprement dite ne concerne que la société.

C'est là tout ce que l'on peut justement exiger du gouvernement d'un pays libre.

Lui imputer la responsabilité des formes économiques qui ne sont nées que du temps, du mouvement des intérêts, est injuste ; lui demander de les révolutionner est absurde et dangereux.

XXXI.

DU POUVOIR LÉGISLATIF.

XXXI.

DU POUVOIR LÉGISLATIF.

Tous les agents du gouvernement ou pouvoirs spéciaux, sont les organes de ce mécanisme dont nous venons de déterminer l'usage, le but.

Les législateurs émanant, partie du suffrage universel, partie du prince en qui réside le pouvoir exécutif (1), fixent successivement la réglementation des intérêts au

(1) Dans la Constitution de 1852, aujourd'hui abolie.

fur et à mesure qu'ils se compliquent en se modifiant, de manière à maintenir toujours l'harmonie entre le droit et le fait, à se rapprocher de plus en plus de la justice.

Les lois ne sont sages, équitables, qu'autant que tous les intérêts légitimes représentés savent s'entendre, s'accorder dans la discussion pacifique. Ce n'est conséquemment qu'au sein de l'ordre que l'on peut espérer de bonnes lois.

L'ordre, dans nos sociétés, encore si imparfaites, résulte de la raison, de l'honnêteté publiques, des justes intentions des auxiliaires du gouvernement, de l'esprit libéral, progressif de celui-ci.

XXXII.

DU POUVOIR JUDICIAIRE.

XXXII.

DU POUVOIR JUDICIAIRE.

C'est à ce pouvoir, embrassant tous les degrés de la magistrature, que sont confiées l'application et l'interprétation des lois.

Les *tribunaux*, en présentant un terrain légal à la discussion des litiges, aux arbitrages, aux décisions du pouvoir judiciaire, touchant les crimes et délits, soit à l'égard des personnes, soit à l'égard de la propriété, *limite et met fin* à des conflits, à des perturbations qui troubleraient, entraveraient

13.

plus ou moins les travaux des citoyens, la prospérité commune.

Les nations qui ont de justes lois, d'intègres juges, respectés comme ils le méritent, voient ordinairement régner l'activité dans leur industrie, la moralité dans leur commerce, autant que le permet du moins la concurrence.

XXXIII.

DE L'ÉTAT CIVIL.

XXXIII.

DE L'ÉTAT CIVIL.

L'institution de l'état civil constate l'existence, l'identité des personnes, le mouvement généalogique des familles, la légitimité des enfants, et garantit ainsi le droit de chacun vis-à-vis des contrats et des successions.

L'état civil est à la fois la conséquence de l'établissement de la propriété et des libertés industrielles et politiques. En passant aux mains de l'État il acquiert toute stabilité.

XXXIV.

DE L'ORDRE ADMINISTRATIF.

XXXIV.

DE L'ORDRE ADMINISTRATIF.

Mais il n'y a pas que des intérêts particuliers dans la société ; il y a aussi des intérêts communs, embrassant les finances de l'État et tous les services généraux : état civil, cultes (1), instruction, justice, agriculture, commerce, travaux publics, beaux-arts, armée.

(1) Les cultes ne sont rangés ici parmi les services de l'État que parce qu'ils figurent au budget. Dégagés de ce lien, ils reprennent leur caractère d'institution indépendante.

Tous les fonctionnaires de ces différentes branches, lorsqu'ils sont dans une proportion convenable, sont, encore une fois, des agents indirectement productifs de la société, puisqu'ils sont affectés aux divers services qui intéressent la personne du citoyen, ses croyances, son instruction, son existence, ses jouissances, sa sécurité, enfin les progrès de la prospérité économique.

XXXV.

DES FINANCES, DE L'IMPÔT.

XXXV.

DES FINANCES, DE L'IMPÔT.

Les ressources de l'État se composent du revenu des domaines, s'il en possède, et des divers impôts frappés en vertu des lois de finances.

La question n'est pas d'avoir des budgets plus ou moins légers, mais, lorsqu'ils sont fondés sur des bases équitables, d'en faire un bon emploi.

L'impôt qui sert à l'exécution des travaux d'utilité publique et au payement des divers

services de l'État doit être la juste compensation des garanties et avantages que chacun rencontre dans l'ordre social.

Bien que l'on cherche toujours les bases les plus équitables de l'impôt, on s'applique encore à en dissimuler le poids le plus possible, surtout aux pauvres qui vivent au jour le jour. C'est cette dernière forme que l'on nomme *indirecte*, parce qu'elle repose sur les choses, en général de première nécessité, et que c'est le *marchand* de ces choses qui en acquitte préalablement le montant, remboursé ensuite par le consommateur.

Les impôts directs, versés personnellement par le contribuable au percepteur, se réduisent aux cotes foncières et personnelles, aux portes et fenêtres, aux patentes.

Les impôts indirects, acquittés d'avance par le producteur, l'introducteur ou le débitant de marchandises, reposent sur les den-

rées alimentaires, les boissons, les matières premières et matériaux, même, et ce sont les plus rationnels, sur les objets de luxe, comme le tabac, les livrées, les équipages, etc.

Les impôts des villes se constituent de la part que leur laisse l'État et des octrois qu'établissent, avec l'autorisation de celui-ci, les conseils municipaux. Cet impôt représente le prix des avantages assurés par l'agglomération urbaine.

Les frais de perception de l'impôt doivent, sans que cela nuise à la sécurité des recettes, à la régularité comptable, se réduire le plus possible. Elle ne revient en Angleterre, où des négociants s'en chargent, qu'à 5 p. 100 environ, tandis qu'elle s'élève chez nous à près de 20 p. 100. C'est deux ou trois cents millions que l'on pourrait économiser sur notre budget.

XXXVI.

DE L'AGRICULTURE.

XXXVI.

DE L'AGRICULTURE.

L'agriculture est l'industrie nourricière des peuples; elle est le pivot de toutes les autres branches du travail humain, puisque c'est elle qui leur fournit ou aide à leur fournir la plupart des matières premières.

En état d'association combinée entre l'industrie agricole et celles qui lui sont connexes, suivant les lieux, l'agriculture se perfectionne d'elle-même, sous la double impulsion de l'intérêt et de l'émulation.

Le travail agricole s'appliquant à des objets aussi intéressants que variés, comportant

plus de divisions qu'aucun autre, pouvant s'exercer en plein air, par groupes d'agents en affinité de goûts, d'aptitudes, réunit les plus nombreuses conditions d'attrait. Combiné avec d'autres branches industrielles qui augmenteraient considérablement son personnel, tout en évitant les chômages, il rallierait le plus grand nombre des êtres actifs, hommes, femmes, enfants, et s'élèverait ainsi à une prospérité infinie.

Mais aujourd'hui, dans son état de morcellement et de peu de puissance, il est nécessaire que l'administration ait un budget spécial qui lui permette de répandre les plus beaux types, les instruments les plus parfaits, de faciliter les meilleures méthodes, d'encourager, de récompenser les efforts qui obtiennent les résultats les plus satisfaisants, soit pour la culture en général, soit pour l'élève du bétail.

XXXVII.

DES CULTES.

XXXVII.

DES CULTES.

En confisquant leurs biens et en retirant ensuite aux communautés religieuses la faculté d'accumuler par des dons ou legs, toujours faciles à obtenir pour elles, des biens de mainmorte, c'est-à-dire impersonnels et incommutables, l'État a cru devoir allouer une indemnité aux ministres des cultes qui instruisent, assistent leurs fidèles, consacrent les principaux actes de la vie religieuse, et en faire ainsi des fonctionnaires salariés, ce qui n'existait point autrefois.

Le ministère sacerdotal, qui élève l'esprit, repose l'âme, console des épreuves, rend l'espérance, soutient contre l'adversité, est une fonction essentielle de l'ordre social, conservatrice du courage, des mœurs, de la vertu.

Sous ce rapport, il est indirectement productif et mérite une juste rémunération, qu'elle soit payée par les adhérents de chaque culte ou, plus rationnellement, par l'État, « puisqu'il est dans l'intérêt de tous « que chacun ait une religion qui lui fasse « accomplir ses devoirs d'homme et de ci- « toyen (1). »

(1) H. de Tayac, *du Gouvernement*, p. 287.

XXXVIII.

DE L'ENSEIGNEMENT.

XXXVIII.

DE L'ENSEIGNEMENT.

Après l'exposition des vérités de la religion, vient l'enseignement des connaissances qui éclairent, vivifient chaque membre de la grande famille, quelle que soit la place que lui assignent par la suite, dans son sein, ses facultés, sa moralité.

Il est aussi indispensable à la société qu'à l'individu lui-même, que tous reçoivent l'instruction, puisqu'elle est pour l'homme une augmentation de sa valeur productive.

En conséquence, pas de meilleur emploi des ressources sociales que celui qui consiste à fonder des écoles théoriques et professionnelles, des cours, des ateliers modèles de toutes sortes, à favoriser l'introduction de l'enfant dans les travaux utiles de son goût, à payer largement de bons instituteurs.

L'enseignement doit être libre, sauf surveillance de l'État.

XXXIX.

DES TRAVAUX PUBLICS.

XXXIX.

DES TRAVAUX PUBLICS.

Les travaux publics ont pour but de concourir à l'accroissement de la richesse commune, au développement des jouissances sociales, qui stimulent l'activité, l'ingéniosité.

Rien de plus juste, dès lors, que ceux à qui en sont confiées la conception et la direction, inventeurs, savants, ingénieurs, architectes et agronomes, reçoivent des rétributions proportionnées à leurs mérites.

Les travaux d'utilité, d'assainissement,

d'embellissement, n'honorent pas seulement un peuple, mais l'enrichissent en faisant circuler les capitaux, en attirant chez lui les voyageurs étrangers qui viennent animer son commerce intérieur.

XL.

DES BEAUX-ARTS.

XL.

DES BEAUX-ARTS.

C'est par les facultés idéalistes que l'homme s'élève à la perfection des produits industriels et, de là, passe dans le domaine de l'art proprement dit.

C'est donc à la fois répondre aux besoins de la nature, aux conditions indispensables du progrès général que de cultiver l'art et d'en seconder les développements sous toutes leurs formes : architecture, peinture, poésie, musique, etc.

L'artiste étant ainsi un inspirateur, un promoteur, un générateur du beau, du bon, a tout droit d'être honoré du titre de travailleur, de producteur de haute importance, d'avoir sa juste et large part dans la richesse réalisée.

Supprimer l'art, même trop le restreindre sous prétexte d'inutilité, serait porter à la production une atteinte dont on aurait bientôt à se repentir.

Les beaux-arts, c'est la floraison du travail, conséquemment la semence qui le reproduit, le perpétue, l'embellit.

XLI.

DE L'ARMÉE.

XLI.

DE L'ARMÉE.

La société est un être collectif qui existe, pense, agit, travaille, et doit pouvoir exécuter ce qu'il comprend lui être nécessaire.

Pas de sécurité dans la vie, si on ne peut contenir son agitation intérieure, se défendre au besoin des agressions extérieures. De là deux forces publiques distinctes : l'armée proprement dite, l'auxiliaire de la paix publique.

La loi règle la marche des intérêts; le

pouvoir social, personnification de l'autorité commune, est chargé de l'exécuter, mais la force publique en donne seule la faculté.

Cette force publique se compose de l'armée de terre et de mer dont la mission consiste à repousser l'ennemi du dehors, au besoin à maintenir l'ordre matériel au dedans

L'importance de l'armée est en raison des risques qui peuvent troubler les relations extérieures, la sécurité publique.

L'autre partie de la force armée est affectée à la police et à l'exécution des sentences de la justice.

Au fur et à mesure que l'harmonie des intérêts s'établit, se consolide entre les nations, l'état de la force armée diminue et les budgets s'en trouvent soulagés d'autant.

Il est donc de l'intérêt des peuples de vivre d'accord avec leurs voisins, de conserver

l'ordre dans leur sein. Ils y trouvent le double avantage de distraire le moins possible de leurs populations valides des travaux productifs et d'épargner autant de fois mille francs par an qu'ils rappellent de citoyens dans leurs foyers.

C'est ainsi que les nations, dont les citoyens ont, en général, le respect de la vie, de la liberté, de la propriété d'autrui, sont celles dont les gouvernements sont les moins compliqués, les moins dispendieux.

Néanmoins, le service militaire étant un impôt de la personne même du citoyen, de son temps, de son sang, doit être obligatoire pour tous et personnel, sauf à être organisé de manière, qu'institué pour l'honneur, la sûreté du pays, il n'en puisse jamais causer la ruine. C'est là l'œuvre de l'opinion et du législateur.

XLII.

DE L'INÉGALITÉ DES FORTUNES.

XLII.

DE L'INÉGALITÉ DES FORTUNES.

L'inégalité des fortunes, conséquence inévitable des inégalités d'intelligence, d'activité, d'esprit de conduite des particuliers, est nécessaire à deux points de vue :

1° Pour accélérer le mouvement du travail par l'application des capitaux accumulés ;

2° Pour pousser au raffinement des produits, au développement des arts.

C'est une grossière et dangereuse erreur

de considérer que la fortune est le résultat de vols commis au détriment du fonds commun, ainsi qu'on l'a soutenu d'après certaines écoles américaines (1).

C'est la prétendue égalité économique imposant la même part aux actifs et aux habiles qu'aux maladroits et indolents, qui constituerait la spoliation organisée.

Ce qu'il y a à faire, ce n'est pas d'appauvrir tout le monde par un partage arbitraire, illusoire; c'est de l'enrichir par une augmentation considérable, une plus juste répartition des produits, surtout par une organisation du travail qui y attire, au lieu de rejeter dans des consommations trop rapides et immorales.

L'association, combinant plusieurs industries autour de l'agriculture, divisant à la

(1) Dixon, *La nouvelle Amérique*, p. 388.

fois le travail et, corrélativement, les travailleurs, multipliant les méthodes les plus ingénieuses, abolissant par là les chômages, utilisant les facultés de chacun, stimulant le zèle de tous par l'intérêt, la justice, le bien-être, le bonheur, résoudra non-seulement le problème du paupérisme, mais encore réalisera sûrement l'utopie de l'aisance, de la richesse universelle, sans contrastes choquants entre les situations.

Qu'il y ait abondance dans la société, que chacun se trouve à sa place, qu'il y ait accord et solidarité entre le capital, le travail, le talent, par l'équité de la répartition, les contrastes ne seront effectivement plus blessants, et les inégalités, aujourd'hui causes de discordes, deviendront, au contraire, une source d'harmonie, comme cela a lieu dans une armée démocratiquement organisée.

Dans nos contrées européennes où le sol

est très-occupé, conséquemment peu accessible aux bras qui peuvent le cultiver, les salaires en général peu élevés, les habitudes d'économie peu répandues parmi les ouvriers dont la plupart manquent d'éducation, de lumières, de confiance en l'avenir, c'est donc par les procédés d'association que l'on augmentera l'avoir commun, que l'on améliorera le sort de toutes les classes dans les proportions convenables.

XLIII.

DU LUXE.

XLIII.

DU LUXE.

Le faste, cet appareil dont les sentiments poétiques font un besoin pour les imaginations les mieux douées, trouve son explication, sa justification dans la nature, œuvre de Dieu. Tous les règnes, les aspects variés de la terre, aussi bien que les splendeurs du ciel, nous donnent l'exemple du luxe. C'est pour l'humanité un ordre d'embellir son existence de toutes les ressources de la création et de l'art.

Mais, comme Dieu condamne l'injustice, il faut en conclure que si le luxe individuel est légitime pour celui dont les talents l'ont acquis, il est aussi nécessaire, indispensable pour les peuples dont l'industrie, l'intelligence créent de grandes richesses.

Le luxe public qui se manifeste par les collections, les monuments, les musées, les grands travaux d'art, est la forme caractéristique des civilisations.

Sous ce rapport, le luxe n'est pas qu'une manifestation personnelle, mais en même temps une impulsion providentielle, une mesure de bonne politique.

En effet, les objets de luxe, en répondant aux goûts, aux besoins des délicats, des raffinés, constituent un élément de richesse qui alimente le commerce des nations, assure la gloire aux peuples qui y excellent, pousse enfin à l'élévation successive des civilisations.

Sans doute, chez les nations en décadence. le luxe a coutume de prendre un singulier caractère de déraison, d'immoralité, comme, par exemple, l'abus des modes, des repas somptueux, des fêtes orgiaques. Lorsque l'association, faisant du travail le plus passionnant des plaisirs, enfantera des richesses infinies, dans lesquelles chacun aura sa juste part, le luxe public sera si bien entendu, si resplendissant, que nul ne songera à donner dans les extravagances qui font aujourd'hui la honte de certains vaniteux. Il sera alors ce qu'il doit être : une gloire du génie humain, une félicité commune.

A ce point de vue, les fantaisies intelligentes des opulents, les embellissements des villes sont des impulsions qu'ils ne faut pas plus suspendre que condamner.



XLIV.

DE L'ÉQUILIBRE DE POPULATION.

XLIV.

DE LA POPULATION ET DE SON ÉQUILIBRE.

Une loi générale de la nature veut que les espèces pullulent en raison de leur faiblesse ou des circonstances qui menacent leur existence.

Appliquée à l'humanité, cette loi indique qu'elle devra s'accroître plus ou moins rapidement, jusqu'à ce que des conditions de parfait bien-être viennent modifier sa multiplication.

Cet équilibre de la population, sous l'in-

fluence de cette cause, est encore bien loin de se laisser pressentir.

Cependant, la population européenne, dont la plus grande partie est pauvre et assiégée de maladies, se montre à peu près stationnaire depuis quelques années, malgré une assez longue paix.

Cela tient à la diminution des unions légitimes, à la dépravation croissante des grands centres, aussi aux armées considérables que ne cesse d'entretenir sur pied le continent.

Un autre phénomène regrettable se fait remarquer, c'est la désertion des campagnes dont les travaux sont insuffisamment rétribués et l'affluence dans les villes des jeunes gens des deux sexes où les entassent outre mesure les ateliers industriels et la domesticité.

Il y a là une rupture d'équilibre à laquelle

nulle politique coercitive ne saurait remédier, à moins de rétablir de force le servage et ses conséquences.

Le seul fait du cumul de l'agriculture, avec certaines autres industries appropriées, et de la double association libre de production et de consommation, rétablira d'elle-même la répartition naturelle des populations ouvrières.

Sous l'influence de cette heureuse évolution pacifique, la santé générale s'améliorera, les mariages se multiplieront et la population s'augmentera de jeunes et robustes générations.

Il ne faut pas oublier que, malgré l'exiguïté relative de notre sol, la production, mieux entendue, pourrait s'y doubler et au delà.

Lorsque l'Europe sera organisée, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et l'Océanie seront

trop heureuses qu'elle veuille bien leur déverser son trop-plein pour les enrichir à leur tour et assainir enfin le globe.

Lorsque la terre aura son atelier complet de travailleurs, l'ordre, la justice, l'abondance sur tous les points de sa surface, la sagesse de la nature, que l'on en soit certain. pondérera, sans guerre et sans épidémie, les naissances et les décès.

Cette œuvre ne sera d'ailleurs pas plus difficile chez n'importe quel peuple que chez nous, puisqu'il ne s'agit que d'instituer l'association libre et volontaire dans la commune, et que la commune existe chez tous les peuples.

CONCLUSION.

CONCLUSION

L'homme n'apparaissant sur un astre qu'autant que les conditions de son existence s'y trouvent réalisées, il s'ensuit que les premières avances de l'existence ou du capital fondamental sont faites par la nature.

—

Mais l'homme naît antérieurement à toute société : c'est lui conséquemment qui l'établit à s convenance, autant que le permet-

tent son intelligence et les circonstances extérieures.

—

La société est donc faite et perfectionnée par l'homme, non l'homme fait et perfectible pour la société.

—

L'homme, d'ailleurs, n'est perfectible que dans ses connaissances, son expérience, nullement dans les forces essentielles de son être, dans ses passions qui sont, demeurent éternellement les mêmes.

—

En effet, en dehors de l'instinct rationnel

et moral qui l'aide à transiger entre ses tendances indéfectibles et le possible, tout homme a besoin de satisfaire ses appétits, de jouir par ses sens, de former des liens d'amitié, d'amour, d'ambition, de famille, comme il aspire à croire à la cause dont il tient l'être, aux puissances mystérieuses qui l'influencent.

—

Le besoin naturel, insurmontable d'établir des rapports prochains ou éloignés avec ses semblables, de composer des groupes, des agglomérations, est le principe de la sociabilité.

—

La société, réalisation pratique de la so-

ciabilité, est fondée par l'homme pour donner lieu au jeu de plus en plus libre des groupes et agglomérations.

—

Le mouvement de la société n'a pas d'autre direction normale que la poursuite incessante de ce résultat.

—

Les institutions religieuses, politiques, sociales ont pour but de préciser un idéal de la double destinée de l'homme comme individu et comme collectivité, et de fixer successivement les moyens d'atteindre ce double idéal.

—

La société est absolument perfectible par deux moyens principaux : l'un, coercitif, de contrainte, la loi, qu'elle provienne d'un seul, de quelques-uns ou de la majorité des citoyens ; l'autre, libre, l'application de la science sociale, si elle est constituée, prête, ou la transaction progressive entre les intérêts économiques, à l'aide de garanties successives.

—

Bien que la société doive se coordonner à l'homme, celui-ci, tout en réclamant et protestant contre les imperfections qu'elle révèle, ne doit pourtant, en aucun cas, s'armer matériellement contre elle, puisqu'elle est toujours la sauvegarde des progrès antérieurement acquis, et que la renverser, contre le vœu de la majorité, est ajouter de nouveaux risques à son imperfection.

La société, reposant sur des intérêts matériels et moraux, ne peut légalement, légitimement se modifier que du consentement de tous, ou au moins du plus grand nombre.

—

Toute société intelligente, prudente, procède par évolution, non par révolution.

—

Les sociétés ont différentes formes de gouvernement, relatives au génie des races qui les composent et aux circonstances de temps, de lieux, de rapports économiques.

—

La première raison d'être de la légitimité,

de la solidité d'un gouvernement, c'est qu'il corresponde aux besoins présents et au pressentiment de l'avenir.

—

Cette coïncidence dans le temps et cette communauté d'instinct quant à l'avenir, déterminant la direction à suivre pour l'éducation du peuple, le développement de ses intérêts moraux et matériels, l'accomplissement de ses destinées, telles qu'elles sont conçues ou possibles, c'est ce que l'on nomme la politique d'un État.

—

De même que la société doit se modeler sur la nature humaine, de même la politique doit se conformer le mieux possible à

cette nécessité. D'où il suit que la politique appelée à servir les intérêts de l'homme vis-à-vis de la société, doit et peut s'élever à l'état de science.

—

Les bases de la science politique ou de la sociologie dérivent de la connaissance du système constitutif de l'homme, contrôlée par la notion des lois générales de la nature, ainsi que l'ont senti tous les penseurs sérieux.

—

Si la nature fournit la matière première ou germes et produits divers, le travail humain seul en sait tirer la multiplication de la richesse.

Les créations du travail constituent les propriétés collectives ou individuelles, comme la propriété stimule à son tour le travail.

—

Toute société repose sur la propriété, extension donnée par l'homme au capital naturel.

—

La propriété est donc l'homme même, et, à ce titre, inviolable comme sa personne.

—

Là où la propriété individuelle n'existe pas, l'homme n'est plus qu'une unité mécanique.

En conséquence, la propriété personnelle doit être accessible à tout homme qui produit plus qu'il ne consomme.

—

La propriété individuelle, sous forme de n'importe quel capital, est indispensable à l'existence et aux progrès de la société.

—

La propriété collective ne peut rationnellement s'entendre que des choses d'un usage commun, telles que voies de communication, jardins publics, édifices, collections, matériels divers, etc.

—

Mais, indépendamment de l'intérêt, puissant mobile de l'activité humaine, il est nécessaire, pour l'accroissement indispensable des richesses, d'attirer, par d'ingénieuses et savantes méthodes, tout le monde aux travaux directement productifs.

—

Ces méthodes trouvent surtout leur application féconde dans le régime de l'association qui réunit toutes les ressources du capital, du travail, du talent.

—

L'association est la combinaison mécanique des agents naturels soumis à l'homme, et des forces morales, intellectuelles et physiques de ce dernier.

Il existe conséquemment une science exacte de l'association qui s'appliquera de plus en plus heureusement pour le bonheur du genre humain.

—

C'est dans le mécanisme de l'association que l'homme rencontrera l'emploi de ses aptitudes, la satisfaction de ses goûts, l'équilibre de ses passions, en un mot, le bien-être et la liberté, la vraie liberté ne pouvant être que la possibilité de faire ce que l'on veut, ce qui est préférable à celle de dire ou d'écrire ce que l'on ne pense pas.

—

L'association élevant, attirant chacun au travail, enrichissant, glorifiant les ambi-

tieux capables, assurant au moins une convenable aisance aux laborieux humbles, affranchit l'hérédité de toute attaque, de toute négation.

—

Dans cet état de choses, peu importe d'acquérir par héritage, et la fortune, en tout cas, ne fait qu'ajouter à l'activité du travailleur, au lustre du travail.

—

L'aisance de tous, la richesse sociétaire venant réduire progressivement le prix de l'argent, l'intérêt du capital, l'hérédité n'est plus qu'un légitime usage de la propriété, nullement un privilége.

Les machines, en association, sont à la fois une économie du capital, une réduction du prix de revient des produits, une restitution de l'homme aux fonctions intelligentes, une augmentation de temps à donner à l'instruction, aux arts, aux raffinements de la vie.

—

La division du travail permettant l'intervention de chacun dans plusieurs branches d'industrie, assure à tous l'honneur de concourir à l'action productive.

—

L'économie de ressorts de l'association détruit tout parasitisme, appelant tout le monde au travail, réduisant au strict nécessaire les agents intermédiaires des services publics, soit au point de vue commercial, soit au point de vue administratif.

—

L'organisation du système d'association a aussi d'autres avantages immenses, par exemple : d'opposer l'économie cumulée à la déperdition, l'émulation loyale à la concurrence anarchique, la solidarité à l'hostilité des intérêts, l'unité d'action à l'incohérence.

—

L'association est le contraire de la confusion. Elle a conséquemment ses conditions de nombres, de limites, d'équilibre, d'harmonie, fixées par les études théoriques.

Chaque échantillon d'association est une unité élémentaire, depuis l'agglomération la plus restreinte de familles jusqu'à l'unité totale de l'espèce humaine.

—

Chaque foyer sociétaire de différent degré ne produisant ou ne fabriquant que ce qui lui réussit le mieux, les prohibitions quant aux échanges tombent d'elles-mêmes.

—

L'association élémentaire ne dépassant guère la commune de trois ou quatre cents familles, n'a rien à changer, à moins de nécessités concertées, aux circonscriptions territoriales quelconques adoptées par les divers États du monde.

L'association s'accommode indifféremment de toutes les formes politiques consolidant les garanties appartenant de droit aux hommes libres.

—

Seule, d'ailleurs, elle fonde la vraie et sage liberté par l'option de chacun dans le sens de ses aptitudes, par l'indépendance naturelle qu'assurent la sécurité dans le travail et l'abondance. En effet, « être libre, c'est avoir la propriété de soi-même et de ses facultés et de leur emploi, dès lors le libre choix et le libre exercice de son industrie. Liberté civile, propriété, liberté de l'industrie et du commerce, sont autant d'idées qui s'appellent et se supposent les unes les autres; leur solidarité est partout écrite (1). »

(1) H. Baudrillart. *Études de philosophie morale*. t. II, p. 49.

Dans ce milieu où règnent l'activité systématisée, la paix, l'accord, le consentement de chacun ; la raison, l'unité de sentiments, de vues, de tous, le gouvernement n'est plus qu'une représentation facile de la volonté commune, que nul ne songe à attaquer, à renverser sans motifs.

—

Les fonctions directrices infiniment graduées dans le quadruple domaine de l'agriculture, de l'industrie, des arts, de l'administration domestique et publique, ouvrant de glorieuses carrières aux saines ambitions, celles qui reposent sur la délégation d'une partie quelconque de l'autorité gouvernementale se trouvent singulièrement réduites par leur peu d'importance, d'attrait, et cessent d'être une arène de compétitions, d'intrigues,

Le suffrage universel, aujourd'hui si fluctuant, si incertain, acquiert dans l'association des lumières, une direction sûre, les capacités de tous candidats à toutes fonctions étant connues, éprouvées, pleinement justifiées par des œuvres.

—

Sous le régime de l'association, l'intrigue, les rivalités n'ont plus d'application qu'aux services réels, au bonheur de l'humanité. Orgueil, vanité, petites passions personnelles tout tourne au bien, puisque tout effort utile rapporte précisément honneur, profit.

—

L'association dans la commune enrichissant la nation entière, directement par l'aug-

mentation du travail, indirectement par les économies dans la gestion domestique, sur la force armée, les frais judiciaires, la police, les dépenses improductives de toutes sortes, l'instruction, les travaux publics, les beaux-arts prennent un essor incalculable.

—

C'est alors que le luxe collectif atteint son plus grand éclat, que la perfection sociale arrive à ces hauteurs dont les plus brillantes civilisations n'ont pu encore nous donner une idée.

—

Les inégalités de fortune ne sont plus ni un contraste choquant, ni une source de démoralisation, de scandale ; mais un élément

d'harmonie dont chacun honore, respecte le principe.

—

Dans cet ordre merveilleux où les inégalités sont les spécialités mêmes comportant leurs divers degrés de mérite, de récompense, la direction n'est plus subie, comme là où elle est usurpée, mais au contraire unanimement acclamée, puisqu'elle est glorieuse, profitable à tous.

—

Il n'y a plus classement arbitraire et blessant, mais hiérarchie universellement consentie, mettant chacun à la place où il peut rendre, par vocation, les meilleurs, les plus solides services.

L'association n'assure donc pas seulement l'ordre, l'augmentation de la richesse, l'équité dans la répartition, l'emploi de tous les caractères et aptitudes ; elle établit encore la bonne administration, la paix, la liberté.

—

C'est à ce résultat : accomplissement des destinées humaines, que l'économie politique, si elle veut réellement s'élever à l'état de science, doit conduire, par les moyens les plus directs, les plus positifs, les plus sûrs.

—

C'est donc sur elle que les classes laborieuses doivent compter, au lieu de se lancer dans les aventures politiques qui les rendront indéfiniment victimes des ambitieux de pouvoir.

Qu'elles demandent d'abord la juste part de leur travail, qu'elles provoquent ensuite des expériences de véritable association, puis, qu'elles attendent avec confiance les résultats de ce mouvement, le seul logique et fécond.

—

Et, qu'elles ne l'oublient pas, le bon terrain, la semence saine, le travail persévérant, le temps, les circonstances favorables, font seuls les riches moissons.

—

Vouloir récolter sans eux, n'est pas seulement de la démence, c'est un blasphème contre les sages lois de la nature.

FIN.

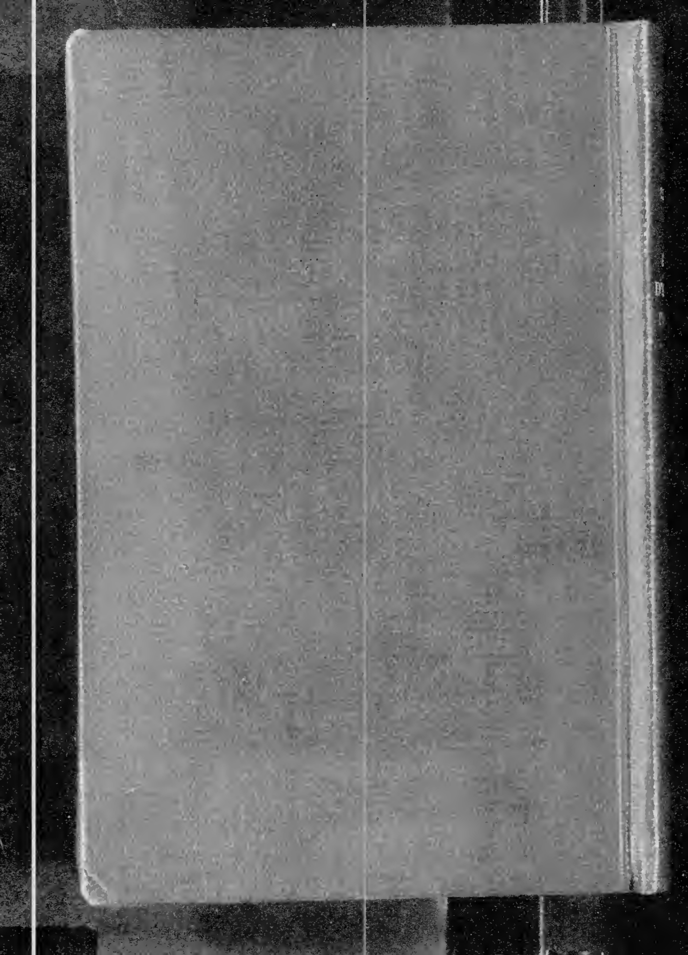
TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

330 L567





END OF
TITLE